

1 LA SOCIÉTÉ DE L'ACCORD

* Note : La "Société de l'Accord" est la vision d'une société vivable et souhaitable pour 2050 et au-delà. Elle est destinée à l'Union européenne, mais elle est destinée à être étendue au monde entier, cette société vise au bien-être de l'homme. Elle est régie par les deux facettes de l'accord, auxquelles tout le reste est subordonné : (1) l'accord entre les humains, sur l'allocation des ressources (justice sociale) et sur les décisions (démocratie) ; et (2) l'accord entre les humains et les lois régissant la géobiosphère dont nous dépendons (durabilité environnementale), avec la perspective de maintenir indéfiniment la civilisation humaine. La division du travail se fait à la plus grande échelle possible, pour traiter efficacement des ressources limitées, et pour incarner la solidarité entre tous les humains. La société est fortement réglementée, afin d'assurer un accès équitable aux ressources. Tous les éléments sont basés sur des technologies existantes ou en cours de développement en 2019.

1.1 Avec nous-mêmes et notre environnement

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Planetary_boundaries

* Note : Les résultats scientifiques peuvent toujours être réfutés par de nouvelles preuves. Cette ouverture à d'éventuelles réfutations est même considérée comme un critère pour qu'une activité intellectuelle soit considérée comme scientifique, mais de nombreux résultats scientifiques (en sciences naturelles comme la physique, la chimie, la biologie, mais aussi en sciences humaines et sociales comme la psychologie ou la sociologie) ont longtemps résisté à un large éventail de tentatives de réfutation, et anticipent les phénomènes avec fiabilité et précision. Ils constituent ce que l'on appelle le consensus scientifique (l'état de l'art), c'est-à-dire la meilleure approximation possible des lois de la nature, de l'homme et de la société. Le consensus scientifique de 2019 affirme que seuls quelques moyens de satisfaire les besoins humains, de transformer le monde et de gérer les déchets sont compatibles avec notre bien-être (nous-mêmes) et avec les frontières planétaires (notre environnement) La Société de l'Accord s'aligne sur ces deux exigences, afin d'assurer une durée indéterminée à la civilisation humaine sur Terre.

1.1.1 Satisfaire les besoins humains

* Note : L'idée générale est que, si les besoins humains sont permanents et universels, la société et les politiques doivent agir sur les moyens de satisfaire ces besoins. Il peut y avoir des moyens très différents pour satisfaire un besoin donné, certains plus nocifs pour les autres humains, la société ou la biosphère, d'autres plus respectueux... Ce qui est montré ici sont les moyens les plus respectueux que nous avons identifiés jusqu'ici pour satisfaire les besoins humains. En général, la satisfaction des besoins est assurée par des moyens collectifs, plus efficaces que les moyens individuels parce qu'ils mutualisent les ressources, et par la mobilisation d'une éthique de la frugalité et du plaisir authentique et intérieur ; un moyen spécifique pour satisfaire les besoins est "l'innovation frugale" c'est-à-dire les technologies et méthodes de nos ancêtres (développées à une époque de pénurie énergétique et de ressources), mais soutenues par les connaissances scientifiques qui la rendent plus fiable et avec un niveau de performance supérieur (ex. allaitement, construction bois, vélo). L'utilisation de ces moyens frugaux pour satisfaire les besoins implique la maîtrise de compétences spécifiques (ex : cuisine familiale, cyclisme). Ces compétences sont enseignées dans le système éducatif.

1.1.1.1 Physiologique

1.1.1.1.1 Homéostasie

* Lien : <https://en.wikipedia.org/wiki/Homeostasis>

* Note : Le logement est construit et équipé de manière à ce que la température interne varie entre 18°C en hiver et 28°C en été.

(voir:Logement) 1.1.1.1.2 Alimentation

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Vitamin_B12

* Note : Les nourrissons sont principalement allaités au sein, les enfants et les adultes ont une alimentation durable, saine et équilibrée composée :* de protéines végétales et de glucides (céréales et légumineuses)* de graisses végétales* de fruits et légumes* de vitamine B12 ; des exemples de plats de ce modèle existent en cuisine traditionnelle : minestrone (Italie), couscous (Afrique du Nord), dal (Inde) ; les compétences en cuisine familiale et en planification des repas sont enseignées en classe. Le

maintien et la mise à jour de ces compétences sont proposés aux adultes, complétés par de la volaille, des œufs, des pommes de terre et parfois du porc, la plus grande partie de l'alimentation étant assurée par des abonnements de longue durée à des paniers hebdomadaires de fruits et légumes, avec réassort automatique des produits non périssables.

1.1.1.1.1.3 Boisson

* Note : La boisson est essentiellement fournie par l'eau du robinet, les jus de fruits et les tisanes apportent une variété de goûts et de nutriments, les boissons additionnées de sucre et de boissons alcoolisées sont soumises à une taxe qui tient compte des dommages causés à la santé humaine.

1.1.1.1.1.4 Sommeil

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Shift_work

* Note : Les obligations professionnelles laissent au moins 11 heures de repos ininterrompu entre deux périodes de travail. Un travailleur employé selon un horaire de travail atypique ou par roulement ne reste pas dans cette situation plus de deux années consécutives, puis travaille pendant au moins trois ans selon un horaire de travail journalier normal.

1.1.1.1.1.5 Élimination

* Note : C'est-à-dire uriner, déféquer, transpirer. Rien de glamour, mais pourtant nécessaire... Tous les bâtiments sont équipés de toilettes et sont reliés au réseau d'égouts. Tous les effluents sont ensuite traités pour rétablir la pureté de l'eau afin qu'elle puisse être réintroduite dans le milieu naturel.

(voir : Eaux usées et excréments humaines) 1.1.1.1.1.6 Logement

1.1.1.1.1.6.1 Vêtements

* Lien :

https://www.goodreads.com/book/show/236842.The_Triumph_of_Individual_Style_Style_de_l'individu

* Note : Chaque personne porte des vêtements personnalisés en fonction des caractéristiques de son corps : couleur des cheveux et de la peau, proportions, corpulence, (as)symétrie... selon les principes universels du style personnel. Les vêtements sont faits de fibres naturelles organiques (laine, lin, chanvre, coton) et d'un nombre limité de fibres synthétiques sélectionnées pour leurs performances techniques au-delà des caractéristiques des fibres naturelles, et pour leur capacité à être recyclées à l'infini lorsqu'elles sont collectées sélectivement en fin de vie.

1.1.1.1.1.6.2 Logement

* Lien :

https://en.wikipedia.org/wiki/Ernst_May#The_New_New_Frankfurt

* Note : Chaque logement présente les caractéristiques suivantes: * son niveau de performance énergétique par temps froid est celui d'une "maison passive", c'est-à-dire qu'il est si bien isolé qu'il n'a pas besoin de dispositifs de chauffage ou d'énergie spécifiques et atteint pourtant des températures intérieures supérieures à 18°C; * son niveau de performance énergétique par temps chaud et ensoleillé est tel que la température intérieure ne dépasse pas 28°C et qu'il ne peut être alimenté autrement par une énergie solaire. Pour cela, tous les bâtiments disposent de volets extérieurs* ; dans la plupart des cas, les équipements (ex : machines à laver le linge) et les espaces (ex : séchoir, chambre d'amis, parking sécurisé et abrité pour les vélos / pédestres des hôtes, salle de fête / de bal) sont partagés entre habitants du même bâtiment. Des systèmes d'alerte électroniques permettent ce partage (signalisation à la fin du lavage, surveillance vidéo pour prévenir le vol / détérioration), * le nombre d'étages par bâtiment en milieu rural n'est pas inférieur à 2, en milieu urbain le nombre d'étages n'est pas inférieur à 3, mais supérieur à 6. Un modèle intéressant est le "New Frankfurt" de l'architecte et urbaniste Ernst May. * il est complètement ombragé en été par un ou plusieurs arbres à feuilles caduques* il est équipé d'une place pour garer en toute sécurité tous les vélos / pédaliers de la maison sous abri. tous les bâtiments récents sont construits avec une structure en bois (avec un revêtement coupe-feu), afin de capturer le CO2 pendant la durée entière du bâtiment (potentiellement à jamais).

1.1.1.1.1.6.3 Aménagement urbain

* Note : Les logements sont situés soit dans

des zones rurales dédiées à l'agriculture, soit dans des zones urbaines denses (même si parfois petites) regroupées autour des gares ferroviaires, dans un rayon permettant aux cyclistes d'y accéder en moins de 10 minutes en voiture, les zones urbaines denses comprenant tous les services urbains (commerces, banques, santé). Toutes les parties sont reliées les unes aux autres par un réseau de pistes cyclables rapides, reliées entre elles par un réseau dense de pistes cyclables locales. Des places de parking sécurisées sont disponibles pour les vélos dans les rues à moins de 50 m les unes des autres. toutes les rues sont plantées d'une ou plusieurs rangées d'arbres à feuilles caduques, de façon à être complètement ombragées en été. Les arbres de ces rangées sont reliés par une surface de sol continue où poussent d'autres plantes et où les feuilles sont récoltées en automne pour former de l'humus.

1.1.1.1.1.7 Hygiène

* Note : Le chauffage de l'eau chaude sanitaire est assuré par des panneaux solaires chauffants sur le toit de chaque bâtiment, alimentant des réservoirs bien isolés, complétés par un chauffage à l'énergie électrique ou par la combustion de biomasse gérée de manière durable.

1.1.1.1.1.8 Vie privée

* Note : En plus de la protection de la vie privée assurée par le logement et les vêtements, les données personnelles sont fortement protégées par la loi.

(voir:Données personnelles) 1.1.1.1.2 Mouvement

* Note : Le transport de personnes, notamment pour des raisons professionnelles, est minimisé par l'utilisation extensive des réseaux de télécommunications (réunions à distance avec qualité audio de niveau CD, partage de documents,).

1.1.1.1.2.1 Déplacements domicile-travail en milieu rural

* Note : Dans les zones rurales, le système de transport pour les déplacements domicile-travail est le même que dans les zones urbaines, basé sur des vélos / pédalos reliés au réseau de transport public. Lorsqu'aucun réseau ferroviaire n'est disponible dans un rayon de 5 km, des lignes de bus électriques rapides et directes alimentées par batterie, fonctionnant automatiquement 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, assurent la même fonction. Toutes les gares ferroviaires et routières sont équipées de parkings surveillés et abrités pour vélos / pédalos privés et de stations de location de vélos, afin de permettre des déplacements de bout en bout sans avoir besoin de transporter son vélo à bord du train ou du bus.

1.1.1.1.2.2 Déplacements domicile-travail en milieu urbain

* Lien : <https://en.wikipedia.org/wiki/Pedelec>

* Note : La principale technologie de transport pour les personnes sur de courtes distances (moins de 5 km) est la bicyclette, éventuellement avec support électrique (pedelec). Au-delà de 5 km, le trajet est relié aux transports en commun. Toutes les gares ferroviaires et de transports publics (métro, tramway, bus) sont équipées (1) de parkings à vélos surveillés et protégés pour vélos privés et (2) de stations de location de vélos. Ainsi, les personnes ont accès à des vélos des deux côtés de leur trajet domicile-travail et n'ont pas besoin d'emporter leur vélo personnel à bord du train, du métro, du tramway ou de l'autobus.

1.1.1.1.2.3 Dans les voyages intracontinentaux

* Note : Les déplacements longue distance à l'intérieur d'un continent (en particulier en Europe) sont effectués par train à grande vitesse ou par bateau, au-delà des trajets quotidiens. Les trains à grande vitesse circulent également de nuit en configuration couchette. Les trains à grande vitesse Couchette arrivent le matin dans des gares spécifiques équipées de douches, potentiellement à plusieurs kilomètres de la gare principale du centre-ville. Des navettes rapides et fréquentes relient ces gares au centre-ville et au réseau de transports publics pour les trajets locaux, et la connexion au réseau de trains à grande vitesse est réalisée avec le réseau de transports locaux utilisé pour les trajets quotidiens. le tourisme intra-continental peut être réalisé chaque année, grâce à la dotation généreuse en congés payés, qui permettent des séjours de plusieurs semaines consécutives - compatibles avec un jour ou deux voyages dans chaque sens. Les interactions

entre les touristes et la population locale sont de grande qualité, car tous maîtrisent l'espéranto, la langue de communication internationale au niveau de la conversation.

1.1.1.1.2.4 Dans les voyages intercontinentaux

* Note : Les voyages intercontinentaux sont extrêmement rares. En général, une personne effectue un ou, exceptionnellement, deux vacances intercontinentales au cours de sa vie. Ces vacances durent de quelques mois à un an, pour être compatibles avec une ou deux semaines de voyage aller simple. Ils sont ainsi soigneusement préparés et choisis, afin de maximiser l'apprentissage reçu.

1.1.1.1.2.5 Fuir le danger

* Note : Les personnes et les familles exposées à un danger menaçant leur vie ou leur intégrité (par exemple en raison d'une guerre civile ou extérieure, de troubles sociaux, de catastrophes naturelles telles que des tremblements de terre ou de catastrophes d'origine humaine telles que le changement climatique) sont protégées par le droit d'asile.

1.1.1.1.2.6 Rechercher de meilleures conditions de vie

* La circulation des personnes entre les juridictions est réglementée par des accords internationaux bilatéraux (et de préférence multilatéraux) qui définissent le nombre et la composition des flux migratoires. Les flux humains entrants sont répartis géographiquement dans les pays de destination pour favoriser l'intégration culturelle.

1.1.1.1.3 Appartenance sociale

1.1.1.1.3.1 Amour / amitiés

* Note : L'amour et les amitiés sont authentiques, sans interférence économique ou patrimoniale.

1.1.1.1.3.2 Membres

* Note : Les citoyens ont le sentiment d'appartenir à une communauté enrichissante pour les deux raisons suivantes : * ils sont fiers d'avoir réussi la transition vers une société durable, tout en préservant la paix, la démocratie et les droits de l'homme - une réalisation fantastique, comparable à la victoire dans la guerre la plus difficile ; * ils agissent ensemble, en coopération, dans la gouvernance des organisations de toutes tailles et à des fins diverses, et partagent les informations pertinentes aux décisions relatives à ces organisations.

1.1.1.1.4 Confiance en son avenir

* Note : Chaque personne est confiante qu'elle est pleinement soutenue par la société, et que ce soutien est solide comme le roc.

1.1.1.1.4.1 Sécurité contre la violence interne

* Note : Tous les citoyens se sentent, et sont, considérés et respectés. Ils sont sur un pied d'égalité avec tous les autres sur les plans économique, éducatif et social. Ils ont un haut niveau de confiance avec leurs concitoyens. En cas de violation de la loi, le travail de la police pour l'identifier est facilité par la traçabilité de toutes les transactions financières, par le marquage individuel de tous les objets matériels, et par le large soutien de la population à un ordre social juste.

1.1.1.1.4.2 Sécurité contre la violence extérieure

* Note : A long terme, l'échelle à laquelle la société est gouvernée démocratiquement est le monde entier, de sorte qu'aucune communauté humaine n'est menacée par une autre ; en attendant, tant que plusieurs juridictions indépendantes coexistent, la paix internationale entre elles est soutenue par un ordre multilatéral régi par le droit, et dont la priorité absolue est : (1) la durabilité environnementale et (2) la justice dans l'allocation des ressources de la Terre. Si ce cadre ne suffit pas, la sécurité extérieure de l'Etat est assurée par les moyens suivants* : réseaux très décentralisés et partiellement redondants de tous types (électricité, télécommunications, transports) sans point d'échec unique* moyens de cyberdéfense performants* forces de défense locales basées sur la conscription et formées à la protection civile, aux tactiques défensives des forces de police et technoguérilla* forces armées professionnelles (terrestres, navales et aériennes) incluant une capacité totalement autonome et intégrée de commandement, contrôle, communications et renseignement, notamment à distance.

1.1.1.1.4.3 Sécurité contre les catastrophes naturelles

ou d'origine humaine

* Note : Toute personne dispose d'un dispositif d'alerte de protection civile léger et autonome de longue durée, qui lui fournit une alerte et des informations instantanées, dans sa langue et compte tenu de ses handicaps potentiels, concernant les catastrophes naturelles ou d'origine humaine, et les mesures préventives à prendre pour préserver sa sécurité. Cet appareil peut être intégré dans un autre appareil électroménager ou mobile, mais il fonctionne de manière autonome pendant au moins 24 heures sans avoir besoin d'une connexion au réseau électrique. Son bon fonctionnement est vérifié tous les mois et la population est formée aux règles générales de sécurité à adopter en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine.

1.1.1.1.4.4.4 Sécurité contre les accidents / maladies

* Note : La prévalence des maladies chroniques liées au mode de vie (p. ex. cardiovasculaires, cancer, diabète de type II, troubles mentaux), qui constituent en 2019 l'essentiel des problèmes de santé et des décès prématurés en Europe, est fortement réduite par les facteurs suivants : * une alimentation essentiellement végétale * une fraction des déplacements domicile-travail effectués par les modes de transport actifs (à vélo ou à pied), une activité physique modérée mais quotidienne * de bonnes conditions de travail (avec des quarts de travail limités dans la vie) et une participation à la gouvernance du lieu de travail donnant un sens du but et de la maîtrise de son destin, limitant ainsi le stress chronique * une activité physique et des loisirs enrichissants en interaction positive avec ses semblables * une société pacifique et conviviale, égale et sûre qui limite encore le stress chronique. Chaque personne est suivie par un médecin généraliste qui a accès à son dossier médical complet. En cas de maladie, d'accident ou de blessure, les soins de santé sont une réponse graduée dans l'ordre suivant : 1. premiers soins dispensés par une population largement formée ; 2. un réseau dense de dispensaires ; 3. des hôpitaux bien équipés.

1.1.1.1.4.4.5 Sécurité contre la perte de capacité

* Note : La capacité physique et mentale des personnes est maintenue sur une longue période en raison des facteurs qui limitent également les maladies chroniques liées au mode de vie. Dans le cas où une personne perd une capacité pour une raison quelconque (accident, maladie ou vieillesse), elle est d'abord soutenue dans sa vie quotidienne à domicile et au travail par des substituts techniques (à commencer par des lunettes optiques ou une prothèse audio), puis soit par un assistant humain ou un robot, selon son choix. Foyers spécialisés pour les personnes âgées, les handicapés et les personnes souffrant de maladie mentale constituent le recours de dernier recours.

1.1.1.1.5 Apprendre

1.1.1.1.5.1 A propos des autres cultures

* Note : Les étudiants apprennent la langue étrangère à laquelle ils se sentent culturellement ou émotionnellement le plus liés - parce que la communication internationale se fait avec l'espéranto.

(voir : Débat équitable) 1.1.1.1.5.2 A tous les âges

(voir : Éducation) 1.1.1.1.6 Estime de soi et réalisation de soi

* Note : Réalisation de soi = réaliser son plein potentiel en tant qu'être humain, pour le bien commun de l'humanité et de notre environnement naturel.

1.1.1.1.6.1 Travail utile

* Note : Tous les citoyens ont un travail significatif et gratifiant, dans de bonnes conditions et avec un salaire décent.

1.1.1.1.6.2 Participation à la prise de décision

démocratique

* Note : Tous les citoyens sont invités à participer aux organes de gouvernance démocratiques et multipartites de toutes tailles et de toutes sortes d'institutions privées et publiques, où ils peuvent percevoir que leur voix est appréciée, entendue et a un effet.

1.1.1.1.6.3 Activités artistiques et physiques

* Note : Le nombre d'heures travaillées par les humains est suffisamment faible pour qu'ils aient le temps de s'adonner aux activités (artistiques ou physiques, par exemple) de leur choix pour développer leur créativité, leurs talents et leurs compétences, sans pression pour la performance ou la qualité. Cette liberté est protégée par la loi. Les organismes

publics soutiennent les activités culturelles et artistiques, mais les artistes doivent payer pour les ressources de toutes sortes (renouvelables et non renouvelables) qu'ils utilisent (peinture et teintures, pierre à sculpter) ; lorsqu'une forme artistique nuit à la santé physique, neurologique ou mentale humaine (par exemple les vidéos violentes et en mouvement rapide), les coûts correspondants sont transférés aux utilisateurs par une taxe sur les effets externes négatifs.

1.1.1.1.6.4 Innovation

* Chaque citoyen est doté d'un capital de départ pour investir dans ses idées innovantes, sous réserve que certaines conditions soient remplies. Les brevets protègent les idées innovantes, à condition que les moyens techniques pour remplir la fonction prévue soient effectivement innovants, et décrits de manière suffisamment détaillée dans le brevet pour que d'autres puissent le reproduire.

(voir:Investissements pour les besoins futurs) 1.1.2 Transformer le monde

* Note : La société transforme ce que notre environnement géologique, géophysique et biologique fournit (p. ex. minerais, vent, sol) en biens utilisables par les humains pour satisfaire leurs besoins. Cette transformation s'effectue en accord avec les lois de la physique, de la biologie et de la géologie, et suit l'aphorisme de F. Bacon (1620) " la nature ne peut être conquise que par l'obéissance " : la transformation des données, de l'énergie, des matières non vivantes et des plantes est hautement automatisée, alors que celle des humains et autres animaux l'est moins. La transformation est réalisée par des organisations collectives qui ont accumulé des investissements de toutes sortes (dans les processus, les connaissances, les logiciels, les machines, les équipements, les bâtiments, l'accès à la terre) et des compétences humaines individuelles et collectives, afin d'opérer avec un haut degré d'efficacité dans l'utilisation des ressources ; ces organisations peuvent être publiques (c'est-à-dire détenues par l'État ou des entités à une échelle plus réduite) ou privées : Pour toutes ces organisations, le profit est la condition de leur fonctionnement (parce que les pertes permanentes signifient que le capital est détruit, ce qui serait mieux utilisé ailleurs) - mais ce n'est pas leur but. Toutes les organisations sont donc "à but lucratif", mais pas "à but lucratif".

(voir:Par les entreprises) 1.1.2.1 Information

* Lien : <https://doi.org/10.1038%2F530144a>

* Note : La croissance exponentielle rapide des performances de l'électronique depuis les années 1960 (connue sous le nom de "loi de Moore") a pris fin entre 2018 et 2020. Les technologies numériques sont donc stables, avec des évolutions très limitées et lentes.

1.1.2.2.1.1 Logiciels

* Lien : <https://www.gnu.org/philosophy/free-sw.en.html>

* Parce que la croissance exponentielle rapide des performances de l'électronique depuis les années 1960 (dite "loi de Moore") se termine entre 2018 et 2020, il n'y aura plus besoin, au-delà de 2050, de mettre à jour les logiciels - qui deviendront ainsi un élément éternel de notre infrastructure. parce que cette infrastructure est devenue si vitale pour nos sociétés, elle est gérée comme une organisation à but non lucratif, par une assemblée de parties prenantes, sous licence libre.

1.1.2.2.1.2 Données

1.1.2.2.1.2.1 Données personnelles

* Lien : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32016R0679>

* Note : Les personnes ont un contrôle total sur leurs données personnelles, d'une manière analogue à l'actuel Règlement général européen sur la protection des données - GDPR. Les conditions générales d'utilisation d'un service en ligne sont définies dans un modèle obligatoire. Ce modèle interdit la saisie et la revente de données personnelles à des fins autres que l'intérêt public.

1.1.2.2.1.2.2 Données non personnelles, générées par machine

* Note : L'accès aux données non personnelles générées par la machine est librement accessible à tous, sous un

format et une licence ouverts, afin de partager le plus largement possible toutes les informations intégrées (par exemple, pour améliorer le processus industriel, la maintenance ou la conception de la machine).

1.1.2.2.1.2.2.3 Comptabilité

* Note : La comptabilité est profondément automatisée et standardisée. Toutes les transactions sont automatiquement enregistrées (par exemple par la banque) dans un format standardisé, et l'affectation des dépenses ou des revenus à leurs catégories comptables respectives est automatisée ; les règles comptables font l'objet de débats et de décisions démocratiques et sont périodiquement révisées.

1.1.2.2.1.2.2.4 Formulaires administratifs

* Note : Toutes les interactions avec l'administration sont automatisées : les formulaires sont automatiquement remplis avec l'explication pertinente, basée sur l'identité de la personne ou de l'organisation et sur les enregistrements des transactions financières détenues par la banque. La seule action demandée à la personne ou à l'organisation est de valider le formulaire et le paiement.

1.1.2.2.1.3 Télécommunications

* Note : Les réseaux de télécommunications fixes et mobiles et les services connexes (messagerie, réseaux sociaux, etc.) sont des monopoles publics fortement réglementés. La réglementation inclut l'accès universel et la neutralité entre les contenus de priorité similaire.

1.1.2.2.1.4 Intermédiation

* Note : Toutes les plates-formes numériques intermédiaires qui mettent en relation des entités entre elles (fournisseurs d'informations avec des utilisateurs, consommateurs ou clients professionnels avec des fournisseurs, personnes célibataires par amour ou par relations, partenaires dans des projets de recherche coopérative, ...) sont des monopoles publics fortement réglementés. Le logiciel correspondant, et la façon dont il considère les préférences exprimées par les utilisateurs, est un "logiciel équitable".

1.1.2.2.1.5 Conception du produit

* Lien :

https://en.wikipedia.org/wiki/Reference_design

* Note : Pour tous les biens durables, un modèle de référence est rendu public et mis à la disposition de tous dans des conditions juridiques et économiques équitables (défini comme l'un des modèles de contrat équitable). Ce design de référence intègre : * les dernières exigences en matière de performance environnementale * les derniers développements techniques * le meilleur compromis connu entre ergonomie, facilité d'utilisation et durabilité.

(voir: Entre entités privées) 1.1.2.2.2 Fourniture d'énergie fixe

1.1.2.2.2.1 Réseau électrique

* Note : Le réseau électrique est entièrement renouvelable, basé sur l'énergie éolienne et les cellules solaires photovoltaïques (et, le cas échéant, l'énergie géothermique, l'hydroélectricité, les courants marins). Elle est entièrement interconnectée au niveau continental, avec une capacité de stockage suffisante pour adapter en permanence l'approvisionnement énergétique aux besoins.

1.1.2.2.2.1.1 Production d'électricité

* Note : L'électricité est produite par des centrales hydroélectriques dans les régions montagneuses et le long des grands fleuves * parcs éoliens dans les régions venteuses (en Europe : autour de la mer du Nord et sur l'océan Atlantique, dans certaines vallées) et des cellules photovoltaïques offshore * sur tous les toits * énergie géothermique dans les régions sismiques / volcaniques (en Europe : Italie, Grèce, Balkans). si la fusion nucléaire atteint des capacités industrielles (qui restent à partir de 2019 extrêmement aléatoires), elle est ensuite utilisée en plus. L'hypothèse retenue est que la société fonctionne de manière satisfaisante sans fusion nucléaire.

1.1.2.2.2.1.2 Stockage de l'électricité

* Lien :

<https://en.wikipedia.org/wiki/Power-to-gas>

* Note : L'énergie électrique est stockée

pendant les périodes où l'énergie renouvelable dépasse la demande, afin de surmonter les situations où ni le vent ni la lumière solaire ne sont disponibles, c'est-à-dire les longues conditions anticycloniques hivernales (sans vent, 16 heures d'obscurité / jour). Ce stockage à long terme est assuré par la technologie Power to Gas et le stockage souterrain de l'hydrogène ou du méthane (éventuellement en même temps que le stockage de l'oxygène pour permettre la combustion oxy-combustible du méthane pour une récupération facile du dioxyde de carbone). Cela signifie que toutes les formations géologiques existantes (telles que les dômes de sel) appropriées au stockage souterrain de l'hydrogène ou de l'oxygène sont utilisées à pleine capacité (la capacité de stockage existante du gaz naturel est suffisante pour stocker le méthane nécessaire).

1.1.2.2.2.2 Chauffage solaire

* Note : Tous les bâtiments sont équipés de chauffage solaire pour l'eau sanitaire. Tous les flux d'eau usée sortant du bâtiment échangent leur chaleur avec les flux d'eau entrants, de manière à la préchauffer avant qu'elle n'entre dans le réservoir d'eau chaude calorifugé. Lorsque l'énergie solaire est insuffisante pour chauffer l'eau sanitaire à la température appropriée, elle est complétée par des sources renouvelables (biomasse produite de manière durable ou pompes à chaleur électriques).

1.1.2.2.2.3 Refroidissement solaire

* Lien :

https://en.wikipedia.org/wiki/Absorption_refrigerator

* Note : Tous les bâtiments sont équipés de réfrigérateurs à absorption pour les rafraîchir en été.

1.1.2.2.2.4 Cuisson solaire

* Lien :

https://en.wikipedia.org/wiki/Solar_cooker

* Note : Les processus de cuisson lente préservent les vitamines et oligo-éléments des aliments. Le plus souvent possible, elle est réalisée à l'aide de fours solaires sur les toits ou sur les terrasses des maisons et des bâtiments.

1.1.2.2.3 Matière

* Les produits consommables (savon, lubrifiants, peinture, papier, encre, etc.) et leurs emballages sont conçus pour minimiser leur consommation, être valorisables après utilisation et recyclables sur au moins 100 cycles tout en conservant leur fonctionnalité, ou se dissoudre sans danger pour l'environnement après utilisation. Les biens durables (par exemple les appareils ménagers, les ordinateurs, les machines professionnelles) et les services d'entretien qui leur sont associés sont conçus pour que ces biens durent au moins 50 ans (25 ans pour les vêtements et les chaussures) lorsqu'ils sont correctement entretenus (et même 100 ans pour les machines professionnelles). Ils sont également conçus pour la réparation, la mise à niveau, la remise à neuf et la réutilisation de pièces de qualité industrielle, en utilisant des processus automatisés et normalisés de test, de diagnostic et de désassemblage. La plupart des processus de transformation sont réalisés à la demande, afin de minimiser les stocks et les déchets. Cela entraîne des retards, qui sont toutefois prévisibles avec précision en raison de la qualité de la confiance tout au long de la chaîne d'approvisionnement (grâce à des contrats équitables) et de la fiabilité des processus de transformation et de logistique.

1.1.2.2.3.1 Matériaux

1.1.2.2.3.1.1 Matériaux homéopathiques

* Note : Tous les matériaux homogènes dont sont faits les biens matériels (métaux, plastiques, verre, produits chimiques, fibres synthétiques) sont obtenus par recyclage, au terme de la très longue vie de tous les produits industriels durables. Le recyclage est rendu éternel sans détérioration de la qualité à chaque cycle, en préservant la pureté de chaque flux de matière, de la manière suivante : pour chaque catégorie de matière, seul un ensemble limité (20 à 50) de variétés strictement définies (avec une seule couleur par variété) est autorisé, et sont tracées, triées et recyclées séparément. En étant incorporés dans des produits durables et recyclés à l'infini, ils capturent ainsi le CO2 et le maintiennent hors de l'atmosphère pendant de très longues périodes (potentiellement éternelles).

1.1.2.2.3.1.1.2 Matériaux composites

* Lien :

https://en.wikipedia.org/wiki/Composite_material

* Note : Les matériaux composites ne sont utilisés que si leurs composants peuvent être séparés en l'un des matériaux homogènes standardisés en fin de vie pour un recyclage éternel.

1.1.2.2.3.2 Mise en forme des pièces de matériau

1.1.2.2.3.2.2.1 Matériaux durs

* Note : Les pièces de matériaux durs (par exemple en métal ou en plastique) sont façonnées par moulage, usinage (c'est-à-dire enlèvement de matière de la pièce) ou ajout de matière (impression 3D) Les lubrifiants utilisés dans l'usinage sont filtrés et réutilisés sur plusieurs centaines de cycles.

1.1.2.2.3.2.2.2 Textiles et matériaux mous

* Lien : <http://www.gemtex.fr/fields-of-research-2/human-centred-design/>

* Note : Les vêtements adaptés au style corporel de chaque personne lui sont présentés à l'aide d'outils de prototypage virtuel, basés sur les mesures du corps de la personne (proportions, taille, couleurs) mesurées dans des magasins urbains spécialisés. Une fois le vêtement choisi, les pièces textiles nécessaires à sa confection sont découpées individuellement par un outil laser automatisé à un coût identique à celui de la production de masse, dans le cadre d'un processus appelé "customisation de masse".

(voir : Vêtements) 1.1.2.3.3.3 Revêtement

* Lien : <https://en.wikipedia.org/wiki/Coating>

* Remarque : Le revêtement est réversible : toutes les couches de matière appliquées sur un substrat peuvent être éliminées de manière sélective pour être recyclées, soit par une opération chimique (p. ex. solvants), soit par des moyens mécaniques (p. ex. abrasion) ou par chauffage.

1.1.2.2.3.4 Assemblage

* Note : L'assemblage des pièces est entièrement réversible, de façon à permettre le démontage sans perte de fonctionnalité de l'un ou l'autre des éléments assemblés.

1.1.2.2.4 Les êtres vivants non humains

1.1.2.2.4.1 Plantes cultivées

* Lien :

https://en.wikipedia.org/wiki/Regenerative_agriculture

* Note : Les plantes sont cultivées pour l'homme et les animaux en "agriculture régénératrice", c'est-à-dire en agriculture biologique (pas de pesticides, pas d'engrais artificiels) où le sol est recouvert en permanence de végétation (pour le régénérer et empêcher l'évaporation de l'eau) et les arbres dans le champ et autour (en haies) protègent contre le vent et la chaleur excessive et fournissent les feuilles pour nourrir l'humus. L'idée générale est d'utiliser chaque particule de lumière pour faire pousser des plantes, et de s'appuyer sur les phénomènes naturels existants pour maintenir et régénérer un sol vivant, ce principe est également utilisé pour la gestion durable des forêts. Les forêts sont un mélange diversifié de plusieurs espèces, pour renforcer la robustesse et le soutien mutuel, et pour créer un écosystème riche et complexe.

1.1.2.2.4.2 Animaux de ferme

* Note : Les animaux de ferme sont principalement élevés et élevés pour transformer et stocker l'énergie de plantes que l'homme ne peut pas assimiler directement (par exemple, des prairies), celle de restes de nourriture (par exemple, porcs, poulets), ou de plantes poussant dans des zones où il faudrait trop de travail humain pour cultiver directement les plantes que nous pouvons utiliser directement (par exemple, sur de fortes pentes montagneuses). Les moutons sont également utilisés pour la fibre de laine, tandis que les chevaux sont utilisés pour la traction de charges lourdes (par exemple dans les forêts).

1.1.2.2.4.3 Vie sauvage

* Note : Les zones urbaines et rurales laissent suffisamment d'espace interconnecté (sous la forme de "réseaux verts et bleus" de forêts, haies, prairies, zones humides, cours d'eau), d'eau et de nutriments pour que la flore et la faune sauvages puissent se développer et se maintenir

dans des écosystèmes riches, matures et diversifiés.

1.1.2.2.5 Transport des biens matériels

* Note : Les biens matériels sont transportés en utilisant les moyens les moins consommateurs d'énergie pour chaque étape du voyage. En conséquence, il est organisé comme un transport multimodal avec plusieurs opérations de transbordement. Chaque conteneur et chaque article fait l'objet d'un suivi individuel et l'état de l'infrastructure de transport est surveillé en permanence, ce qui permet d'anticiper précisément la durée du transport.

1.1.2.2.5.1 En milieu urbain

* Lien :

https://en.wikipedia.org/wiki/Freight_bicycle

* Note : Les petits camions électriques alimentés par batterie (moins de 3,5 t) et les bicyclettes à assistance électrique transportent les marchandises sur de courtes distances (quelques kilomètres) entre le réseau ferroviaire ou fluvial et les sites urbains où les biens matériels sont livrés au consommateur (dans les magasins de détail ou les stations de collecte pour le commerce électronique) et récupérés après utilisation (pour entretien, réparation, réutilisation, reconditionnement ou recyclage).

1.1.2.2.5.2 En milieu rural

* Note : Les gares routières ou ferroviaires qui relient le trafic de navetteurs à bicyclette / pédestres au système de transport public sont également le lieu où les biens matériels sont livrés au consommateur (dans les magasins de détail ou les stations de ramassage pour le commerce électronique) et récupérés après utilisation (pour entretien, réparation, réutilisation, remise à neuf ou recyclage). Le transport des marchandises depuis le réseau ferroviaire ou fluvial jusqu'aux gares routières où les personnes peuvent les récupérer avec leur vélo / pédélec personnel s'effectue sur de courtes distances (<25 km) avec des camions électriques alimentés par batterie (éventuellement avec conduite automatique) circulant à 50 km/h maximum.

1.1.2.2.5.3 Entre les usines d'une chaîne

d'approvisionnement

* Note : Le trajet court (<25 km) entre une usine, un centre de dispatching logistique (ou plus généralement tout lieu de transformation de matières en grandes quantités) et le réseau ferroviaire ou fluvial est effectué en conteneurs standards, sur des camions électriques, potentiellement automatisés, circulant à une vitesse inférieure à 50 km/h.

1.1.2.2.5.4 Dans le transport intra-continentale

* Lien :

https://en.wikipedia.org/wiki/Classification_yard

* Note : Le transport de marchandises sur de longues distances s'effectue sur le réseau ferroviaire ou fluvial. Le réseau ferroviaire de 2019 est complété par la transformation des autoroutes en voies ferrées. Sur ces réseaux, une station d'interconnexion multimodale existe tous les 20 km, où les biens matériels sont transférés entre les camions électriques / vélos cargo et le train / la barge. Ces gares disposent d'une unité de dispatching où le contenu d'un conteneur est divisé en petits chargements de vélos cargo / camions urbains et réciproquement où le contenu de plusieurs vélos cargo / camions urbains est collecté dans un seul conteneur. L'expédition des conteneurs d'une origine donnée vers plusieurs destinations est effectuée dans des gares de triage rénovées, où des ponts roulants déplacent des conteneurs d'un train à l'autre. Les barges sont également électriques, alimentées par des batteries qui sont rechargées à chaque écluse.

1.1.2.2.5.5 En transport intercontinental

* Note : Les cargos intercontinentaux sont équipés de moteurs électriques alimentés par des piles à combustible et d'un grand conteneur d'hydrogène pour assurer leur autonomie sur de longues distances.

1.1.2.6 Les humains

* Note : La transformation de l'être humain suit le principe éthique général qui consiste à s'appuyer sur son consentement et sur ses caractéristiques de grande valeur que sont l'empathie, le désir de coopérer et d'agir pour le bien commun, la capacité d'engager une discussion pacifique et respectueuse, le sens moral et rationnel.

1.1.2.2.6.1 Éducation

* Lien : [http://www.hup.harvard.edu/catalog.php?](http://www.hup.harvard.edu/catalog.php?isbn=97806767474729018)

isbn=97806767474729018

* Note : L'éducation fait partie des biens fournis gratuitement par les budgets publics. L'éducation est basée sur les principes suivants: * soutien aux capacités existantes de la personne apprenante, et leur développement au maximum de leur potentiel * respect de la personnalité et de la créativité de la personne apprenante * augmentation de l'autonomie de la personne apprenante, jusqu'à la pleine autonomie de la transmission de la vérité à l'âge adulte * et de la capacité à évaluer de manière autonome la vérité et la fiabilité. les ressources consacrées à l'éducation sont utilisées efficacement, faisant le meilleur usage des connaissances disponibles sur la transmission des capacités et connaissances sur des générations.

1.1.2.2.6.1.1.1 Petite enfance (0-5 ans)

* Lien :

<https://heckmanequation.org/resource/early-childhood-education/>

* Note : La petite enfance est le moment de la vie où les capacités essentielles sont apprises : motricité, langage, interactions sociales, continence urinaire et anale... Compte tenu des conséquences à long terme de l'éducation et de la protection de la petite enfance, elle est dispensée dans un environnement de haute qualité : personnel bien formé et correctement rémunéré ; ratio adultes/enfants élevé ; espace large, sûr et sécurisé pour les mouvements des enfants ; forte interaction et participation des parents.

1.1.2.2.6.1.1.2 Enfance (6-11 ans)

* Note : L'enfance est le moment où les fondements cognitifs d'autres acquisitions de compétences sont établis. Un large éventail de compétences, telles que celles qui sont nécessaires pour satisfaire les besoins d'une manière frugale, sont explicitement transmises, au-delà de la lecture, de l'écriture et de l'informatique. Ces compétences comprennent les compétences manuelles (p. ex. charpenterie, tricot, cuisine), artistiques (p. ex. dessin, peinture, musique) et corporelles (p. ex. course, natation, cyclisme). En outre, les compétences sociales sont développées par le biais de projets de coopération explicites entre les enfants, et en laissant suffisamment de temps et d'espace pour que les enfants puissent jouer dans des groupes multi-âges, selon leurs propres règles.

1.1.2.2.6.1.1.3 Adolescents (12-18 ans)

* L'apprentissage interdisciplinaire est privilégié, où une seule question ou un seul artefact est considéré de différents points de vue : par exemple une machine de production comme objet mécanique, un logiciel, le support d'un processus chimique ou mécanique, un bien économique, un poste de travail adapté au corps du travailleur, mais aussi une source potentielle de dommages, un lieu de consommation énergétique, le résultat d'une évolution historique et un processus de production géographiquement distribué... L'éducation à cet âge porte aussi sur les compétences d'inclusion dans la société : participation active et constructive à des processus démocratiques multipartites, premiers secours médicaux, procédures de protection civile....

1.1.2.2.6.1.1.4 Adultes

* Lien :

https://en.wikipedia.org/wiki/Folk_high_school

* Note : Les adultes peuvent accéder à la formation continue dans n'importe quel domaine, dispensée par des organisations (de préférence publiques) au niveau local, à un prix modique, sur le modèle des "écoles secondaires populaires" nordiques et germaniques.

1.1.2.2.6.1.5 Travailleurs

* Note : Tous les travailleurs ont droit à la formation et à l'apprentissage continu, pour une durée qui augmente avec leur ancienneté et qui peut durer jusqu'à un an. Un travailleur en formation continue conserve son contrat de travail et une fraction de son salaire payé par les pouvoirs publics. Les contributions respectives du travailleur et de l'employeur aux coûts de la formation sont définies comme suit : celui qui en choisit la nature et le moment paie plus.

1.1.2.6.2 Entretien

1.1.2.2.6.2.2.1 Soins de santé

* Note : Les soins de santé peuvent être considérés comme le maintien des êtres humains, c'est-à-dire leur maintien en bonne condition mentale, émotionnelle et physique. Les soins de santé font partie des biens fournis gratuitement par les budgets publics et, comme toute forme d'entretien, le moyen le plus efficace est la prévention. Les conditions sociales et économiques du travail et de la vie en société sont conçues pour éviter de nuire à la santé humaine. Le diagnostic et la prescription des traitements sont essentiellement automatisés, en utilisant les derniers résultats de la recherche médicale et l'interprétation faite par les algorithmes de l'intelligence artificielle des données anonymes des patients. Le logiciel de détection précoce, de diagnostic et de prescription est un "logiciel équitable". La prise en charge des patientes lorsqu'il y a interaction émotionnelle (diagnostic de maladie grave, soins infirmiers, physiothérapie, pratique sage-femme, dentisterie) est assurée par des humains. Les actes techniques sans interaction émotionnelle avec les patients (chirurgie) sont effectués par des robots ou par des humains.

1.1.2.2.6.2.2.2 Soins des nourrissons et des enfants

* Note : Dans un ménage, les hommes et les femmes ont du temps libre de leurs obligations professionnelles afin de s'occuper des enfants et des nourrissons lorsque le système éducatif termine son travail (soir, week-end, vacances). Ils ont également du temps pendant les heures normales de bureau pour s'acquitter de leur devoir de contribuer à l'éducation des enfants, aux côtés des professionnels de l'éducation.

1.1.2.2.6.2.3 Soins aux personnes âgées

* Note : Les seniors continuent à travailler jusqu'à un âge avancé - à un rythme et un niveau d'exigence réduits, et pour une durée plus courte par semaine, en fonction de leur âge et de leur état physique et mental. Cette activité les maintient en contact avec la société et améliore leur condition, mais lorsque les personnes âgées ont perdu leur autonomie, elles sont prises en charge gratuitement. Ces soins sont effectués par des humains ou par des robots (selon la préférence de la personne âgée), principalement à domicile, puis dans des foyers spécialisés.

1.1.2.7 Société

* Note : Les politiques publiques, et plus généralement les transformations de la société, sont conçues et testées selon des méthodes inspirées de l'ingénierie : (1) la question ou le problème à résoudre est identifié ; (2) sur la base des connaissances existantes, des hypothèses sont élaborées concernant la ou les causes potentielles de la question ou du problème ; (3) des expériences comparatives sont réalisées pour valider l'une ou l'autre hypothèse ; (4) une fois la ou les causes identifiées, des politiques sont conçues pour traiter la ou les causes du problème ; (5) les politiques prévues font l'objet de simulations numériques et de projets pilotes.

1.1.2.2.8 Contrôle de la conformité

* Note : Les biens matériels et immatériels et les processus de transformation qui les génèrent doivent être conformes à des réglementations détaillées afin de garantir qu'ils ne causent aucun dommage aux personnes, à la société ou à l'environnement, et qu'ils préservent les ressources. Une autorité de surveillance du marché et des douanes bien équipée et bien dotée en personnel, unifiée au niveau de l'Union européenne, vérifie la conformité des biens aux exigences légales. Elle peut être soutenue dans la collecte de preuves par les organisations de plaidoyer et par les dénonciateurs dans les entreprises ou les organisations.

1.1.3 Gérer les déchets

* Note : Toute activité des êtres vivants génère des déchets - il n'existe pas de société "zéro déchet". Nous pouvons cependant nous assurer que le flux de déchets est minimal, et que l'élimination de ces déchets lorsqu'elle a lieu est faite dans le respect des capacités de régénération de notre environnement naturel.

1.1.3.1 Eaux usées et excréments humains

* Lien :

https://en.wikipedia.org/wiki/Wastewater_treatment

* Note : Les eaux usées provenant du lavage des

personnes, des ustensiles de cuisine, des vêtements et des maisons, ainsi que les excréments humains, sont évacuées par le réseau d'égouts, traitées dans des installations de traitement des eaux usées, et les boues d'épuration chimiquement et bactériologiquement sûres sont réutilisées en agriculture, avec récupération améliorée des phosphates. Les eaux usées industrielles sont traitées séparément, essentiellement dans nos installations.

1.1.3.2 Les restes alimentaires

* Lien : <https://en.wikipedia.org/wiki/Compost>

* Note : Les restes d'aliments végétaux et minéraux (p. ex. noyaux et graines de fruits, feuilles de carottes, coquilles d'œufs) sont compostés, tandis que les restes d'aliments pour animaux (p. ex. gras, peau, os) sont incinérés ou enfouis.

1.1.3.3 Déchets biologiques contaminés

* Note : Les déchets biologiques contaminés, provenant par exemple d'hôpitaux ou de traitements médicaux, sont incinérés.

1.1.3.4 Objets matériels inutilisables

* Note : Les matériaux qui tombent hors du processus normal et éternel de recyclage, par exemple en raison d'une contamination ou d'une destruction accidentelle, sont soumis à un désassemblage final, et leurs constituants sont utilisés dans un cycle inférieur, ou simplement comme matériaux de construction à faible teneur.

1.1.3.5 Chaleur

* Note : La chaleur résiduelle à basse température des habitations, des infrastructures de réseaux et des installations industrielles est utilisée localement dans les serres pour l'agriculture urbaine ou dans les réacteurs fermés pour le captage du dioxyde de carbone par les algues.

1.2 Parmi les humains

* Note : L'accord entre des personnes différentes dans tous les aspects de leur vie (position sociale, âge, croyances, préférences...) est le principal problème des sociétés humaines, aussi bien dans les institutions publiques que dans les organisations privées ; un accord n'a de sens que s'il est considéré comme légitime par toutes les parties - ou du moins s'il existe un consensus général dans la société que le processus qui le conduit est effectivement légitime. L'accord entre les humains est soutenu par une forme d'autodiscipline morale de la part de tous les membres de la société (et par la loi), de sorte qu'ils suivent les processus menant à l'accord et remplissent leurs engagements une fois que l'accord est conclu. L'accord est basé sur les principes de la démocratie et d'égalité. Des procédures explicites garantissent que toutes les valeurs et tous les intérêts ont été pris en compte sur un pied d'égalité, mais aussi que les décisions sont prises et mises en œuvre en temps opportun - même contre l'opposition de certains (si nécessaire).

1.2.1 Sur les faits

1.2.1.1 Sources d'information poussées

* Note : Les sources d'information suivantes sont mises gratuitement à la disposition de tous : * données et statistiques publiques* données non personnelles, générées par l'homme et les capteurs* publications scientifiques et normes techniques relatives aux données*, les flux d'information des agences de presse sont accessibles à tous moyennant un abonnement peu coûteux.

(voir:Données non personnelles, générées par machine) 1.2.1.2 Informations issues de la recherche active

* Note : Lorsque les données "poussées" existantes sont insuffisantes, les scientifiques et les journalistes d'investigation recherchent activement des informations : ils les génèrent au moyen d'instruments ou d'enquêtes sur mesure, ou les acquièrent par des enquêtes longues et approfondies. Le journalisme d'investigation et les lanceurs d'alerte sont protégés par la loi. Certains projets de recherche peuvent être constitués uniquement par la production de données, d'autres scientifiques peuvent exploiter et interpréter. Les informations sur la vie privée des individus ne sont rendues publiques, à moins que des intérêts publics clairs de gouvernance (ex. conflits d'intérêts) soient présents.

1.2.1.1.3 Lois de la nature, de l'homme et de la société

* Note : La découverte des lois de la nature, du comportement humain et de la société, qui expriment la manière dont les

phénomènes de toutes sortes peuvent être prédits, est le but de l'activité de recherche scientifique ; tout travail scientifique est reproductible, cumulatif et exprimé en résultats qui peuvent être réfutés, c'est-à-dire dont les expériences empiriques ont prouvé l'erreur. La validité des résultats est minutieusement testée par des pairs selon des méthodes rigoureuses, de sorte que seules les théories qui se sont avérées les plus fiables et les plus précises pour prédire les phénomènes sont conservées comme la meilleure approximation possible des lois de la nature, de l'humanité et de la société ; le grand public et la communauté scientifique participent à un processus démocratique (ouvert, modifié et prioritaire) afin de définir le programme de recherche, à savoir la liste des questions prioritaires, et sur lequel investir les ressources. Tous les résultats de cette activité sont publiés dans le cadre d'un régime de licences gratuites. Les éditeurs de textes non romanesques basés sur (1) l'exploitation de données existantes ; (2) des informations ciblées ; et/ou (3) des lois de la nature, de l'humanité ou de la société, comme le prouve la recherche scientifique, reçoivent un soutien par des budgets publics, à condition que des méthodes appropriées soient utilisées.

1.2.1.1.4 Mesure

* Note : Mesures et traces comptables publiques et privées : * tous les flux de matières et d'énergie ; * tous les stocks et toutes les formes de capital ; * toutes les externalités (c'est-à-dire les dommages ou bénéfiques transférés à autrui par une activité humaine) Cette comptabilité soutient la gestion prudente de l'offre fortement limitée de ressources, et veille à ce qu'aucune ne soit perdue. Afin de faciliter ce suivi à toutes les échelles, chaque ménage, chaque organisation, chaque collectivité locale ou régionale, chaque chaîne de valeur et l'Etat dans son ensemble, est automatiquement informé régulièrement de ses flux entrants et sortants et de l'état de son stock. Les comptes des ménages et des petites organisations sont agrégés par nature de ressources (renouvelables et non renouvelables), mais peuvent toujours demander une vue désagrégée, cette comptabilité étant effectuée dans des grands livres distribués autorisés, afin de garantir la fiabilité et l'examen public.

1.2.1.1.4.1 Ressources renouvelables

* Note : Les ressources renouvelables comprennent : * les flux de ressources renouvelables (travail humain, eau, produits agricoles, énergies renouvelables) * le stock de capital qui peut être reconstitué dans le temps, même s'il est généralement beaucoup plus rapide à détruire qu'à reconstruire, comme dans le cas d'une forêt, qui peut brûler en quelques heures, et prend un siècle pour repousser (biomasse, sol, capacités et compétences individuelles ou collectives, culture humaine, institutions). Les ressources renouvelables peuvent être achetées et échangées en utilisant une monnaie (celle de classe A) qui est essentiellement une forme du temps. La valeur relative de chaque unité de ressources renouvelables est déterminée par le flux annuel total des ressources de chaque catégorie, à un rythme durable compatible avec l'utilisation éternelle de cette ressource : plus le flux d'une ressource renouvelable est abondant, moins elle est précieuse. Ce taux soutenable est déterminé chaque année, sur la base de preuves scientifiques et des données les plus récentes, dans le cadre d'un processus décisionnel multipartite dont les utilisateurs de la ressource ne sont délibérément pas représentés. Lorsqu'il faut du temps pour reconstruire une ressource renouvelable, la valeur des flux futurs est actualisée à l'aide d'un taux d'actualisation qui est déterminé démocratiquement comme la valeur médiane de toutes les valeurs données par les citoyens, dans un débat public permanent et informé : la monnaie de la classe A ne peut acheter des ressources limitées, réversibles, non renouvelables (qui nécessitent la monnaie de la classe B), et ne peut être changée contre aucune quantité de la classe B.

1.2.1.1.4.2 Ressources limitées, réversibles et non renouvelables

* Note : Le stock de ressources finies, réversibles et non renouvelables comprend : * les gaz à effet de serre dans l'atmosphère, * les éléments chimiques du tableau périodique de Mendeleiev - et en particulier les matières premières critiques qui sont rares, non substituables et économiquement importantes * les matériaux de construction minéraux (par exemple, calcaire, granit, gravier, sable, plâtre, argile). Ces

ressources limitées et non renouvelables peuvent être gérées comme un réservoir réversible : les gaz à effet de serre peuvent être dispersés de manière réversible dans l'atmosphère, puis réabsorbés (par exemple par les plantes ou le sol), et les éléments chimiques ou les matériaux de construction correctement gérés peuvent être immobilisés de manière réversible dans les artefacts humains, puis libérés pour une utilisation ultérieure. ressources non renouvelables, réversibles et finies peuvent être achetées et échangées entre elles en utilisant une devise (celle de classe B) qui est essentiellement une masse (ex. kg de CO2 éq), soit La valeur relative de chaque unité de ressources finies, réversibles et non renouvelables est déterminée par un marché des changes lent et ennuyeux : la monnaie de la classe B ne peut pas acheter de ressources renouvelables (qui ont besoin de la monnaie de la classe A), et ne peut être échangée contre aucune quantité de monnaie de la classe A. Chaque personne et chaque organisme (public ou privé) utilisant des équipements ou infrastructures possède un compte exprimé en unités monétaires de la classe B. Ces comptes sont gérés par une administration publique dont les dossiers sont conservés dans un grand livre réparti autorisé afin d'assurer la fiabilité et l'examen par le public. la somme de : (1) le nombre d'unités monétaires de classe B sur son compte ; et (2) le nombre de celles incorporées aux actifs matériels dont il/elle est propriétaire; est constante. Cette administration publique enregistre également les changements globaux dans le stock de ressources finies, réversibles et non renouvelables (par exemple en raison de nouvelles découvertes de minerais ou de changements dans l'utilisation des terres), et modifie les allocations de tous les acteurs sociaux en conséquence.

(voir: Faire correspondre l'épargne aux projets d'investissement) 1.2.1.1.4.3 Biodiversité

* Note : La biodiversité est une catégorie spécifique de ressources finies et non renouvelables, car son utilisation est irréversible. Une fois que l'homme a détruit une espèce vivante, il n'existe aucun moyen de la régénérer : la biodiversité fait l'objet d'une surveillance et d'une gestion spécifiques, avec un mandat public de préservation. Il ne peut pas être acheté, dans n'importe quelle classe de monnaie (A ou B).

1.2.1.1.4.4 Les externalités

* Note : Toutes les externalités générées par la production, la consommation, l'utilisation et la fin de vie de tous les biens sont calculées et régulièrement mises à jour, dans un processus entièrement ouvert utilisant des données publiques ouvertes. Le coût de ces externalités est ajouté au prix de chaque unité du bien en tant que taxe, selon le principe du "pollueur-payeur", de manière à : (1) inciter le consommateur à acheter des biens moins nocifs ; (2) donner à l'Etat les moyens de compenser ce préjudice pour les personnes touchées, par exemple les dommages causés à la santé ou aux capacités cognitives de l'homme par l'alcool ou les jeux vidéo, ou les dommages causés à l'environnement par les polluants.

1.2.1.1.5 Diffusion de l'information

* Note : La presse et les médias sociaux offrent le service de sélection, de présentation et d'analyse de ces sources d'information, dans le cadre d'un modèle économique de paiement à l'utilisation (par article ou pour un volume donné de contenu original) ou par abonnement (par mois ou année, par exemple).

1.2.1.1.5.1 Critères de sélection des informations

* Note : Les critères utilisés pour la sélection des informations sont explicites et sous le contrôle de l'utilisateur. L'algorithme de sélection est un "logiciel équitable".

1.2.1.1.5.2 Propagation sur les médias sociaux

* Note : La propagation de l'information sur les médias sociaux est délibérément retardée pour forcer la réflexion sur la qualité et la fiabilité de l'information reçue : la diffusion n'est permise qu'au moins 3 heures après avoir lu l'information. de plus, la publication de contenu sur les médias sociaux au-delà du cercle fermé et privé est soumise à la réglementation applicable aux journalistes concernant la diffusion des fausses nouvelles.

1.2.1.1.6 Présentation des informations

* Note : Toutes les nouvelles sont obligatoirement accompagnées du contenu suivant, en petites quantités mais suffisantes, et avec

la possibilité d'en savoir plus : * informations contextuelles (histoire, précédents, géographie, données statistiques) * politiques publiques existantes, technologies ou résultats scientifiques résolvant le problème ou la question soulevé dans les nouvelles * propositions de politiques publiques, projets d'innovation ou recherche scientifique visant à résoudre le problème ou question soulevé dans les nouvelles, avec une possibilité pour la personne de les appuyer. Ce contenu est automatiquement généré par un " logiciel équitable " utilisant les technologies de l'intelligence artificielle : ainsi, chaque information reçue par une personne est accompagnée d'une possibilité pour celle-ci de s'engager dans une action concrète pour y répondre ; le préjudice causé à la qualité du débat public par un format de présentation du contenu est taxé comme une externalité négative : les formats qui favorisent les réactions émotionnelles (par exemple, les courtes vidéos) sont plus taxés que ceux qui soutiennent le développement des arguments constructifs (par exemple les longs articles écrits).

1.2.2.2 Sur le partage des flux de ressources

1.2.2.2.1 Biens pour les besoins immédiats

* Note : Les besoins humains sont satisfaits par des biens, qui peuvent être matériels, immatériels et le plus souvent une combinaison des deux (par exemple, un produit de longue durée avec garantie et service d'entretien). Ce chapitre décrit comment les humains ont accès aux biens nécessaires pour satisfaire leurs besoins : La nature et l'intensité de ce travail sont déterminées par les capacités de la personne, et en particulier par son âge (les jeunes ne travaillent pas pendant leurs études, les seniors travaillent avec une intensité décroissante selon leur âge et leur condition physique), leur état de santé et leur handicap. Ce travail est rémunéré de deux manières : 1. il donne droit à l'accès aux biens alloués gratuitement par les pouvoirs publics 2. il est rémunéré suffisamment en termes monétaires pour permettre la satisfaction des besoins de la personne, dans le respect des autres et du milieu naturel, pour la fraction des besoins de la personne qui sont à sa discrétion, et au-delà de ce qui est alloué gratuitement.

1.2.2.2.1.1.1 Libre accès aux biens essentiels

* Note : Les biens essentiels suivants sont fournis gratuitement à tous. Les ressources nécessaires à leur production sont prélevées sur les budgets publics alimentés par les prélèvements fiscaux et sociaux, et mutualisées à l'échelle la plus large possible, afin d'atteindre une cohésion géographique maximale*. L'éducation de la naissance à 18 ans* cinq ans d'études supplémentaires à temps plein avec une bourse de base et le droit d'accès aux autres biens alloués gratuitement, à prendre à tout moment après 18 ans* soins médicaux* assurance contre le préjudice subi par soi et causé aux tiers (responsabilité) en cas d'accidents* connexion aux réseaux (eau, assainissement, électricité, télécommunications inclus) Internet fixe, chemins de fer, pistes cyclables, système de paiement électronique) et un premier quota d'utilisation non commercialisable par personne* de logements offrant les commodités et le confort essentiels, et un quota de surface par habitant* de soins en cas de perte d'autonomie (suite à un accident, un handicap, une maladie ou un âge avancé)* (en cas de difficultés agricoles) un quota par personne de céréales, légumes secs, graisses végétales et vitamine B12, en quantité suffisante pour satisfaire les besoins énergétiques et nutritionnels essentiels.

1.2.2.2.1.1.1 Les budgets publics

* Note : Compte tenu de la nature des biens fournis par des sources publiques mutualisées (qui mobilisent d'importantes ressources), ces budgets publics mutualisés représentent une fraction considérable du débit de transformation de l'économie - probablement de l'ordre de 70%+.

1.2.2.2.1.1.1.2 Le contrôle citoyen

* Les garanties suivantes sont en place : * les exigences de qualité imposées à tous les biens alloués à titre gratuit sont accessibles au public et font l'objet d'une décision démocratique avec révision périodique* la conformité des biens livrés à ces exigences de qualité est contrôlée par une autorité indépendante de l'État* les critères d'allocation des biens (et en particulier le logement) aux personnes / ménages sont accessibles au public et font l'objet d'une décision démocratique avec révision périodique* l'allocation de chaque bien individuel à une personne / un ménage est réalisée

par un logiciel équitable.

(voir:Via un logiciel équitable) 1.2.2.2.1.1.2 Accès gagné aux ressources renouvelables

* Note : L'accès aux ressources renouvelables s'obtient en dépensant la ressource renouvelable générée par l'homme : le travail, où l'homme transforme le monde qui l'entoure pour le mieux (= réduire l'entropie et le chaos) et pour le bien des autres, où il " peut avoir la satisfaction de donner toute sa mesure et de contribuer au mieux au bien-être commun ". Par conséquent, le travail décent est une pierre angulaire de la société et, par conséquent, tous les êtres humains sont capables de vivre dignement de leur travail, et sont employés s'ils le souhaitent.

1.2.2.2.1.2.2.1 Heures de travail

* Lien : http://www.ilo.ch/dyn/normlex/en/f?p=1000:62:0::NO:62:P62_LIST_ENTRIE_ID:2453907:NO

* Note : Dans une société où de nombreuses opérations sont automatisées, où de nombreuses transactions sont prédéfinies et où les flux de matière et d'énergie sont minimisés, le nombre d'heures que l'homme doit travailler pour satisfaire ses besoins dans le respect de ses semblables et de l'environnement est inférieur par personne qu'en 2019 ; les heures de travail des hommes sont réparties également entre tous les adultes, en fonction de leurs capacités (âge, santé et handicap, le cas échéant). Lorsqu'un ensemble de compétences n'est pas suffisamment présent dans la société pour répondre aux besoins du système de transformation, les travailleurs en place dont les qualifications sont les plus proches de celles requises sont formés pour les acquérir, toutes les heures de travail étant effectuées à un niveau élevé de sécurité, d'hygiène et de santé au travail. Une personne donnée n'accomplit des tâches dangereuses, ou celles effectuées dans des circonstances qui nuisent à la santé à long terme du travailleur (par exemple, travail en équipe, température élevée ou basse, bruit, poussière), que pour une fraction limitée de sa carrière, et est généreusement rémunérée pour l'avoir fait en argent et en droits pour la réduction précoce du temps de travail à un âge avancé.

1.2.2.2.1.2.2.2 Rémunération du travail

* Note : Le revenu monétaire (en monnaie de la classe A - ressources renouvelables) est fourni en échange du travail fourni, en tenant compte des capacités de la personne. Lorsque la personne est employée, son niveau de salaire est défini dans une convention collective conclue à l'échelle de l'Etat. Les dérogations à plus petite échelle (Etat membre, région, entreprise) ne sont valables que si elles sont plus favorables au travailleur. Le revenu monétaire (quelle que soit sa source) est soumis à un impôt sur le revenu fortement progressif, où chaque personne contribue (même si ce n'est qu'une fraction mineure de son revenu), mais où le rapport entre le revenu du 1% supérieur et le 1% inférieur après impôts et cotisations sociales n'est pas supérieur à 4:1.

1.2.2.2.1.3 Accès limité à des ressources limitées, réversibles et non renouvelables

1.2.2.2.1.3.1 Attribution de droits à des ressources limitées, réversibles et non renouvelables

* Note : L'allocation de ressources finies, réversibles et non renouvelables aux individus est effectuée avec des unités monétaires de classe B. Les règles relatives à l'allocation de ces unités monétaires de classe B suivent deux principes:1. l'égalité entre les humains. Ces ressources ont été fournies gratuitement par notre environnement et son histoire, et ont été produites sans aucun travail humain. Aucun travail, mérite ou talent humain ne justifie d'obtenir davantage de ces ressources;2. la prévention des comportements irresponsables et du gaspillage des ressources lorsqu'une personne approche le moment où elle perdra l'accès à ces ressources (quand un enfant devient autonome et quitte le foyer de ses parents, décès).chaque humain reçoit une allocation qu'il peut utiliser pour acheter des biens durables, et donc dépenser les unités monétaires de classe B.

1.2.2.2.1.1.3.1.1 A la naissance

* Note : Dès sa naissance, un enfant génère l'allocation d'un certain nombre d'unités monétaires de classe B (ressources finies et non renouvelables) au ménage de ses parents. Ce nombre est

le même pour toutes les naissances et est inférieur à l'allocation donnée à un adulte ; l'allocation d'unités monétaires de classe B augmente pour chaque enfant d'un ménage, à mesure que l'enfant grandit en âge, jusqu'à l'âge de la majorité pour chaque enfant, où l'allocation est celle d'un adulte.

1.2.2.2.1.1.3.1.2 A l'âge de la majorité

* Note : Lorsqu'un enfant atteint sa majorité, il peut choisir de rester dans le ménage de ses parents jusqu'à la fin de ses études ; lorsqu'il quitte le ménage de ses parents (à la majorité ou à la fin de ses études), il se voit attribuer un certain nombre d'unités monétaires de classe B (ressources non renouvelables et limitées) d'un adulte, pour lui permettre de gérer de façon autonome. Cette allocation est prélevée sur le ménage de ses parents, qui est ensuite diminué en conséquence - ce qui leur laisse ce qui reste (qui peut même être une dette nette).

1.2.2.2.1.1.3.1.3 A la vieillesse

* Note : L'allocation d'une personne âgée en unités monétaires de classe B diminue avec la capacité physique et mentale de la personne, au même rythme que le nombre d'heures de travail qui lui est demandé. Lorsque la personne atteint un état de santé où elle ne peut plus travailler, elle ne peut plus gérer aucune unité monétaire de classe B non plus. Il/elle reçoit cependant toujours tous les biens alloués gratuitement, et perçoit toujours un revenu en unités monétaires de classe A (ressources renouvelables).

1.2.2.2.1.1.3.2 Récupération des droits sur les ressources limitées, réversibles et non renouvelables

* Note : Afin de récupérer les unités monétaires de classe B après les avoir dépensées, une personne ou une organisation doit soit : * rendre les biens durables contenant des éléments chimiques ou des matériaux de construction minéraux, dans un état permettant leur réutilisation, réparation ou recyclage. Les unités monétaires de la classe B sont créditées après que cette aptitude à la réutilisation, à la réparation ou au recyclage a été certifiée par un organisme indépendant*. Les unités monétaires de la classe A sont destinées à l'administration publique dont la fonction est de cultiver des arbres ou des micro-algues pour la capture à long terme du dioxyde de carbone dans l'atmosphère (respectivement dans la construction/le mobilier ou dans les plastiques durables). L'efficacité de cette capture est contrôlée en permanence et démocratiquement par un examen public et des audits d'experts indépendants, afin de prévenir la fraude. Les unités monétaires de classe B sont mises aux enchères par l'État pour les unités monétaires de classe A. Le prix minimum dans ces enchères pour un kg d'éq CO2 (et les unités monétaires correspondantes de classe B) est déterminé par le temps et les efforts nécessaires pour le capturer. Ce processus d'enchères publiques est le seul moyen d'acquérir des unités monétaires de la classe B contre des unités monétaires de la classe A.

1.2.2.2.1.4 Accès aux prix réglementés

1.2.2.2.1.4.1 Au logement

* Note : Les bâtiments à usage d'habitation sont la propriété des pouvoirs publics (au niveau de l'Etat ou au niveau régional/local), ou d'organismes privés gérant un grand nombre de logements. Les loyers pour l'usage du logement, au-delà de l'attribution gratuite accordée à tous, sont déterminés par : * la surface et le volume du logement ; * la surface et le volume de tout espace partagé dans le bâtiment ou à proximité immédiate, et auquel les habitants ont accès ; * les équipements fournis pour l'usage exclusif des habitants du logement ou pour un usage partagé avec les autres dans le même bâtiment ou les bâtiments voisins ; * les frais d'entretien et de fonctionnement du logement et du bâtiment. L'algorithme déterminant le loyer en fonction de ces paramètres est un "logiciel équitable" ; le loyer pour l'utilisation du terrain et des équipements connexes fournis est payé en sus, à savoir à l'État ; l'algorithme attribuant un logement à un ménage donné selon sa taille et sa composition est un "logiciel équitable". Parce que chaque organisation gérant le logement travaille sur un grand nombre de cas par an, tout biais ou discrimination peut être détecté à l'aide de méthodes statistiques, puis sanctionné et corrigé.

1.2.2.2.1.1.4.2 Aux biens fournis par des monopoles naturels

* Note : Les réseaux (par exemple les chemins de fer, l'Internet, les réseaux d'électricité et de gaz, l'approvisionnement en eau, les égouts et l'assainissement) et les activités économiques à coûts fixes (par exemple le développement de logiciels, les plateformes numériques) sont des monopoles naturels : plus le réseau est grand et intégré, plus l'efficacité est élevée et meilleur est le service ; ces activités économiques sont soit (1) publiques ou (2) privées et soumises à une forte réglementation. Dans les deux cas, le prix des biens livrés par ces monopoles naturels est réglementé de manière à imiter l'efficacité d'un marché "pur" (et à éviter que le monopole ne perçoive une rente excessive de ses clients). Ce prix est le coût marginal du bien.

1.2.2.2.1.5 Accès aux prix du marché

* Lien :

https://en.wikipedia.org/wiki/Price_elasticity_of_demand#Determinants

* Note : Le revenu provenant du travail de la personne (exprimé dans la monnaie de la classe A) et son allocation de ressources finies, réversibles et non renouvelables (exprimées dans la monnaie de la classe B) peuvent être utilisés pour acheter ou louer une série de biens à la discrétion de la personne, à des prix fixés par le marché. Parce que les besoins essentiels sont satisfaits par l'allocation gratuite (et donc hors de ce marché), et parce que la satisfaction de ces besoins peut être réalisée par de nombreux moyens concurrents (afin que la personne puisse se dispenser du bien offert sur le marché sans dommage si le prix est trop élevé), les prix sur ces marchés sont élastiques et ne subissent pas de pics et oscillations brutales qui pourraient priver les plus vulnérables de l'accès à ces biens. Le prix de tout bien est exprimé sous la forme d'une combinaison d'unités monétaires de la catégorie A (pour les ressources renouvelables) et de la catégorie B (pour les ressources finies, réversibles et non renouvelables). Pour toutes ces raisons, les prix du marché peuvent être considérés comme raisonnablement équitables et suffisamment prévisibles pour orienter sagement la consommation.

(voir:Mesure) 1.2.2.2.1.1.5.1 Identifier le bon bien

1.2.2.2.1.1.5.1.1 Catalogue en ligne

* Note : Tous les produits sont obligatoirement enregistrés dans un catalogue en ligne gratuit et consultable par le public, qui décrit leurs caractéristiques techniques, leurs niveaux de performance certifiés et leur origine géographique. Lorsqu'une personne recherche un produit, elle effectue une recherche dans ce catalogue en ligne, à l'aide de critères de recherche adaptés à chaque catégorie de bien, puis par bien. L'algorithme de recherche est un "logiciel équitable". Le classement des réponses suit les préférences de l'utilisateur, en fonction des caractéristiques ou des critères de performance qui l'intéressent, et est aléatoire parmi les produits ayant le même niveau de performance.

1.2.2.2.1.1.5.1.2 Conseils indépendants

* Note : Des organisations indépendantes, telles que les associations de consommateurs, fournissent un conseil pour choisir parmi les produits présentés dans le catalogue en ligne. Il s'agit d'un service payant qui assure la pérennité financière et l'indépendance vis-à-vis des producteurs, que ce soit en ligne ou dans des points de vente urbains où les différents produits sont exposés pour des essais ou des expériences directes. Dans chaque cas, l'opération d'achat est effectuée indépendamment, en ligne.

1.2.2.2.1.1.5.2 Location

* Note : La location ou le crédit-bail est le principal moyen d'accéder à des biens durables, y compris des biens durables qu'un ménage donné n'utilise que pendant une courte période de temps (par exemple, vêtements pour nourrissons et enfants, manuels scolaires, camion de déménagement). Pour qu'une personne puisse louer un bien durable, elle doit déposer le montant des unités monétaires de la classe B (pour les ressources finies, réversibles et non renouvelables) correspondant au contenu du bien durable. Des autotests automatisés et une inspection post-utilisation par traitement d'image (avec une éventuelle intervention humaine pour les articles coûteux) sont effectués par un "logiciel équitable" lors du retour du produit loué. ces tests et inspections garantissent que toute personne louant un objet est responsable des dommages qui lui sont causés et que l'objet peut

effectivement être utilisé, réparé ou réutilisé à jamais (pour le rachat des unités monétaires de classe B après utilisation).

(voir: Matière) 1.2.2.2.1.1.5.3 Achat

* Note : L'achat est le seul moyen d'accéder aux biens de consommation (par ex. aliments, produits d'hygiène, papier à lettres). C'est le moyen privilégié d'accéder à des biens personnalisés (vêtements ou vélos sur mesure).

1.2.2.2.2 Investissements pour les besoins futurs

* Note : L'investissement est la création d'outils et la constitution de capital de toute nature (infrastructure, machines, prototypes de nouveaux produits, procédés ou modèles d'affaires, logiciels, données, lois, règlements, procédures, normes) pour effectuer les transformations qui satisfont les besoins humains, avec une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources de toutes sortes (énergie, matières premières, temps de travail humain...) Un investissement détourne donc les ressources actuelles du flux normal et satisfait les besoins humains immédiats pour les satisfaire mieux et plus efficacement dans l'avenir.

1.2.2.2.2.1 Rémunération des investissements

* Note : L'investissement immobilise à la fois les ressources renouvelables (travail humain et compétences, énergie) et les ressources finies, réversibles et non renouvelables (matières premières minérales), c'est-à-dire respectivement les unités monétaires de classe A et de classe B pendant une période de temps donnée, avant de fonctionner et de retourner (et au-delà) les ressources détournées de la consommation ; le fait pour une personne d'utiliser ses ressources hors consommation immédiate et pour améliorer dans le futur l'efficacité du système de transformation mérite une récompense en tant que contribution au bien commun.

1.2.2.2.2.1.1 En ressources renouvelables

* Note : Les unités monétaires de classe A investies dans le projet sont remboursées avec un intérêt correspondant à l'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des flux de ressources renouvelables. La récupération en unités monétaires de classe A sera en général relativement élevée.

1.2.2.2.2.2.1.2 En ressources limitées et non

renouvelables

* Note : Les unités monétaires de classe B investies dans le projet sont souvent immobilisées indéfiniment (et jamais remboursées), parce que les ressources non renouvelables et finies sont réutilisées d'un équipement arrivant en fin de vie pour payer la génération suivante. La seule circonstance dans laquelle les unités monétaires de classe B peuvent être remboursées aux investisseurs est lorsque l'investissement génère des économies pour l'immobilisation de ressources finies, réversibles et non-renouvelables. Par conséquent, pour qu'un projet d'investissement qui immobilise de grandes quantités de ressources finies, réversibles et non renouvelables (exprimées en unités monétaires de classe B) afin d'attirer des investisseurs, il devra fournir des rendements importants en unités monétaires de classe A pour compenser. C'est une bonne chose sur le plan écologique.

1.2.2.2.2.2.1.3 Dans les activités innovantes

* Note : Les avantages économiques d'un brevet protégeant une innovation ne sont pas limités à l'inventeur. Ils sont partagés avec ses prédécesseurs qui ont contribué par leurs propres essais et erreurs à l'invention, et méritent également d'être rémunérés pour leurs efforts (même si ces efforts ont échoué). la licence des brevets est définie par des contrats équitables définis par un modèle prédéterminé.

1.2.2.2.2.2 Initiative personnelle des projets

d'investissement

* Note : Chaque citoyen adulte a droit, à sa majorité, à une allocation d'investissement unique en unités monétaires de type A (ressources renouvelables) représentant plusieurs mois de travail qualifié. Il peut être utilisé de deux manières: * soit il est investi dans un fonds (avec ou sans risque technique), dont les actifs sont gérés par une équipe de professionnels sélectionnant des projets initiés par d'autres*, soit il est utilisé par la personne pour s'engager dans un projet d'investissement personnel. Dans ce cas, le plan de projet doit être validé par une commission

multipartite comprenant des personnes prêtes à y apporter leurs ressources personnelles, afin de.. : (1) s'assurer qu'il est utilisé pour des investissements productifs (et non pour la consommation) et (2) vérifier le réalisme du projet et sa compatibilité avec les réglementations et les politiques (comme c'est le cas pour les grands projets).

1.2.2.2.2.3 Faire correspondre l'épargne aux projets d'investissement

* Lien :

<http://tuvalu.santafe.edu/~wbarthur/Papers/Arthur-HollandStockMarket.pdf>

* Note : La capacité d'investir judicieusement est inégalement répartie dans la société. Les pouvoirs publics, certaines entreprises et un nombre limité de particuliers ont la capacité d'investir judicieusement plus que leur épargne, et beaucoup d'autres se retrouvent avec des ressources inutilisées (leur épargne) lorsqu'ils ont satisfait leurs besoins de consommation et ne savent pas comment utiliser cette épargne. Ce serait une perte pour la société si ceux qui ont une capacité limitée d'investir judicieusement n'avaient pas d'autre choix que de consommer immédiatement et si ceux qui ont des idées et la capacité d'investir se retrouvaient avec leurs économies personnelles, leurs bénéfices accumulés ou leurs ressources fiscales immédiates pour réaliser leurs projets d'investissement. Il existe un système financier qui permet de mettre en commun l'épargne du plus grand nombre et de l'orienter vers les projets d'investissement de valeur des pouvoirs publics ou des personnes privées innovantes, et de permettre à ceux qui ont affecté leur épargne à un fonds d'investissement (1) d'être récompensés pour avoir ainsi contribué au bien commun plutôt que pour avoir affecté leurs ressources à une consommation immédiate, et (2) de récupérer leurs fonds avant la fin des investissements sous-jacents (qui peuvent durer des décennies). Les actions de ces pools d'investissement sont négociées sur des marchés lents, ennuyeux et très réglementés, où les fluctuations sont délibérément amorties (voir lien vers l'article W.B. Arthur), et où seuls les contrats d'assurance explicites (et non les options) peuvent être protégés des risques.

1.2.2.2.2.4 Sélection des projets d'investissement

* Note : L'investissement détourne les ressources actuelles du flux normal pour satisfaire les besoins humains (potentiellement en grande quantité), dans l'espoir de les satisfaire mieux ou plus efficacement à l'avenir. C'est pourquoi* un ensemble de critères politiques est démocratiquement établi (et périodiquement révisé) pour sélectionner les projets d'investissement, notamment en ce qui concerne leur efficacité et leur impact sur l'environnement, et leur effet social sur la répartition des biens entre humains* chaque projet d'investissement est vérifié par un conseil indépendant composé d'acteurs potentiellement concernés ou de leurs représentants (par exemple, les générations futures), avec une possibilité de recours de la décision prise.

1.2.2.2.2.4.1 Avec risque technique

* Note : Lorsqu'il y a un risque technique, il est possible qu'une fois que toutes les ressources prévues pour le projet ont été dépensées, le projet échoue néanmoins. Pour ces investissements, un grand fonds public mutualise les risques et les bénéfices à l'échelle de la société dans son ensemble. Il collecte toutes les économies que le public souhaite affecter à ces projets. La gestion de ce grand fonds est répartie entre de petites équipes choisies à l'issue d'un appel d'offres et rémunérées en personnel hautement qualifié. Ces équipes de gestion sélectionnent les projets auxquels des ressources provenant de leur part du fonds seront affectées. La taille du fonds qu'ils gèrent (et le fait même de gérer n'importe quel fonds) dépend de leur performance - ce qui les incite à allouer les fonds qu'ils gèrent judicieusement.

1.2.2.2.2.2.4.2 Sans risque technique

* Lien :

https://en.wikipedia.org/wiki/Project_finance

* Note : Lorsqu'il n'y a pas de risque technique, le détournement de ressources du flux normal pour satisfaire les besoins humains n'est que temporaire. L'énergie, les matières premières, le temps de travail humain sont dépensés pour construire l'outil, puis l'outil fonctionne et génère des économies de ressources qui remboursent les dépenses

précédentes, et au-delà. dans ces cas, le risque réside dans l'exécution : le projet sera-t-il terminé à temps et dans le budget prévu ? C'est l'objet d'une branche de financement bien établie appelée "financement de projets", ou de prêts classiques des banques.

1.2.2.2.2.4.3 Soutenir le développement

* Note : Une fraction substantielle de l'investissement total (>20%) est dirigée vers les régions moins développées au sein de l'Etat et dans les pays extérieurs ; les procédures démocratiques dans ces régions et pays garantissent que la population locale participe à l'initiative, à l'amendement et au classement par ordre de priorité des projets d'investissement à financement extérieur. Afin d'atténuer les risques de corruption dans leur gestion, l'octroi d'investissements financés par des fonds extérieurs est subordonné à la condition que les fonctionnaires des régions et pays de destination changent fréquemment de région et de pays. dans les pays moins développés où le taux de fécondité est supérieur au renouvellement des générations, cet investissement est axé sur l'émancipation des femmes.

1.2.2.2.3 Coûts

1.2.2.2.3.1 Coûts de l'infrastructure commune

* Note : La société s'appuie sur un substrat d'infrastructures très riche et profond, capitalisé par les phénomènes naturels et par l'homme dans le passé : ressources géologiques et biologiques, connaissances, institutions, lois et règlements, processus, relations commerciales, réputation, compétences, bâtiments, machines, logiciels... La plupart de ces infrastructures sont des biens communs : leur bénéfice ne peut être limité à ceux qui les ont achetées. Cela justifie que leur construction et leur entretien soient payés par un paiement obligatoire : les taxes. Le revenu fiscal est constitué de : * un impôt sur le revenu des personnes physiques fortement progressif, au même taux pour toutes les natures de revenus (salaire ou retraite, dividendes, plus-values) * un impôt sur les successions fortement progressif * un impôt sur le bénéfice des sociétés (à un taux réduit) et un impôt supplémentaire sur les dividendes distribués aux actionnaires, tous deux basés sur les opérations mondiales consolidées de la société, partagées entre les juridictions fiscales en fonction de leur présence physique et numérique* et des taxes progressives sur les externalités causées par les biens, à l'achat de ce bien*, des amendes progressives et des pénalités sur les personnes privées "Impôt progressif" signifie que les personnes à revenu élevé paient plus que celles dont le revenu est inférieur.

1.2.2.2.3.2 Impôts pour externalités négatives

* Note : Les taxes représentant les externalités devraient inciter tous les citoyens de la même manière à réduire les dommages causés aux autres. Pour que l'incitation soit la même pour tous, l'impôt doit également être ressenti de la même manière : pour y parvenir, les impôts compensant les externalités, lorsqu'ils sont exprimés dans la monnaie de la classe A, augmentent plus que proportionnellement au revenu net (par exemple, l'impôt pour une personne à faible revenu peut être une unité monétaire et dix unités monétaires pour une personne à revenu 4 fois supérieur).

1.2.2.2.3.3.3 Sanctions pour infraction aux règles

* Note : Les règles sont faites pour être respectées. Pour que l'incitation soit égale pour tous, la sanction doit également être ressentie de la même façon. C'est le cas pour les peines d'emprisonnement - et il doit en être de même pour les amendes pécuniaires Pour y parvenir, les amendes pécuniaires augmentent plus que proportionnellement au revenu net (par exemple, la sanction pour une personne à faible revenu peut être de 1% du revenu net et de 2,5% pour une personne à revenu supérieur).

1.2.2.2.4 Risques

* Note : La plupart des risques sont mutualisés par la souscription d'un contrat d'assurance obligatoire dont les termes sont définis par un modèle obligatoire pour les personnes et les organisations. Ces contrats laissent une partie du risque à la charge de la personne / de l'organisation, afin d'inciter à un comportement prudent. Les organisations d'assurance opèrent à l'échelle de l'Union européenne, de manière à répartir leurs risques sur la plus large surface géographique. Ils opèrent sous un " voile d'ignorance " délibéré et légalement mandaté : les informations qu'ils sont autorisés à recueillir et à utiliser sur leurs clients actuels et potentiels sont limitées,

afin de forcer la mutualisation des risques dans la société.

1.2.3 Sur le partage du capital social

1.2.3.1 Accès à la terre

* Lien :

https://en.wikipedia.org/wiki/Spectrum_management

* Note : La terre appartient à l'État. L'affectation des terres se situe entre (1) les zones bâties (à usage d'habitation ou commercial/industriel/de transport) et (2) les zones agricoles est décidée par l'Etat, et ne peut évoluer que dans un seul sens : la conversion des zones bâties en zones agricoles. La construction sur un terrain agricole existant n'est autorisée qu'après la conversion d'un terrain bâti équivalent ou plus grand en un terrain agricole productif ; l'utilisation du terrain est concédée de manière réversible à des utilisateurs privés pour un usage spécifique et dans des conditions contrôlées, suivant le modèle existant actuellement pour le spectre radioélectrique ; cette concession est attribuée à la suite d'un appel d'offres fixant la destination pour laquelle le terrain doit être utilisé, les obligations du concessionnaire et les moyens pour l'Etat de contrôler le respect de ces obligations. Une concession est accordée pour une durée indéterminée, mais sa conformité fait l'objet d'un examen périodique. Il est alloué pour un loyer dont le montant dépend de l'infrastructure mise à disposition par l'Etat à proximité. Une concession sur un terrain ne peut être ni échangée, ni transférée, ni héritée. Lorsqu'une concession prend fin pour quelque raison que ce soit (manquement aux obligations, décès, démission), les immobilisations sur le terrain sont incluses dans l'appel d'offres suivant et font l'objet d'une tarification séparée par les soumissionnaires. L'adjudicataire doit payer l'ancien propriétaire pour ces immobilisations avant d'obtenir l'accès au terrain.

1.2.3.3.1.1 Pour le logement

(voir:Vers le boîtier) 1.2.3.3.1.2 Pour usage commercial / industriel

* Les loyers pour l'utilisation d'un terrain dans le bâtiment sont déterminés par:* la surface et le volume du terrain;* la surface et le volume de tout espace partagé dans le bâtiment ou à proximité immédiate, et auquel les utilisateurs ont accès;* l'équipement fourni pour l'usage exclusif des utilisateurs du terrain ou pour un usage partagé avec les autres dans le même bâtiment ou des bâtiments voisins;* les frais d'entretien et de fonctionnement du terrain et du bâtiment.L'algorithme déterminant le loyer en fonction de ces paramètres est un "logiciel équitable" : le loyer pour l'utilisation du terrain et des équipements connexes fournis est payé en sus, à savoir à l'Etat ; l'attribution d'un lot commercial ou industriel à une entreprise donnée est effectuée par une commission multipartite transparente. Cette répartition est fondée sur la viabilité et les avantages publics du projet à développer. Un résumé non confidentiel de tous les projets reçus et de certaines données d'évaluation clés est rendu public, de même que l'évaluation faite par la commission pour chaque projet. La décision peut faire l'objet d'un appel.

1.2.3.3.1.3 Pour usage agricole

* Note : L'attribution d'un lot de terre agricole à un agriculteur donné est effectuée par une commission multipartite transparente. Cette répartition est fondée sur la viabilité et les avantages publics du projet qui sera réalisé sur ce lot. Tous les dossiers de candidature reçus de tous les candidats sont rendus publics, ainsi que l'évaluation justifiée de chaque élément de chaque dossier par la commission et son évaluation finale et sa décision. Cette décision peut faire l'objet d'un appel.

1.2.3.3.2 Accès au capital naturel

1.2.3.3.2.1 Biens publics

* Note : Les "biens publics" naturels sont ceux dont l'accès ne peut être restreint, tels que le climat ou l'air.

1.2.3.3.2.2 Ressources non renouvelables et réversibles

* Note : L'accès aux ressources naturelles non renouvelables et renouvelables est réglementé par les unités monétaires de la classe B. Les organisations reçoivent des unités monétaires de la classe B dans le cadre de leur dotation en capital pour acquérir du matériel ou des infrastructures. Si les unités monétaires de la classe B diffèrent d'une zone économique à l'autre, les importateurs de biens matériels dans une zone

économique (telle que l'Union européenne) doivent acquérir des unités monétaires de la classe B auprès des exportateurs (ce processus est une forme de mesures d'ajustement aux frontières). Ainsi, aucune zone économique ne peut être importatrice nette de ressources limitées, réversibles et non renouvelables.

1.2.3.3.2.3 Milieux naturels de grande valeur

* Note : Lorsqu'une parcelle de terrain de grande valeur naturelle (par exemple, forêt, berge de rivière ou de lac, bord de mer) a été attribuée à une personne ou organisation donnée, cette personne ou organisation a le devoir d'assurer l'accès du grand public à cette surface de terrain. Cet accès peut être limité dans le temps et en nombre de personnes (pour des raisons de compatibilité avec les capacités de régénération de la biosphère locale), et ses coûts spécifiques (par exemple la surveillance, la gestion des déchets) peuvent être compensés. Lorsque le nombre de visiteurs doit être limité, est effectuée avec un quota, et par une répartition aléatoire des billets d'entrée parmi ceux qui ont demandé.

1.2.3.3.3 Accès au capital culturel

1.2.3.3.3.1 Aux œuvres d'art plastique et d'architecture

* Note : Lorsqu'une œuvre d'art plastique ou d'architecture de haute valeur culturelle est la propriété d'une personne ou d'une organisation donnée, cette personne ou cette organisation a le devoir d'assurer l'accès du grand public à cette œuvre d'art. Cet accès peut être accordé en prêtant l'œuvre d'art de façon permanente à un musée public ou en l'exposant dans un espace privé ouvert au public. Cette exposition dans un espace privé peut être limitée dans le temps et en nombre de personnes (pour des raisons de compatibilité avec la préservation à long terme de l'œuvre d'art et pour assurer une jouissance privée), et ses coûts spécifiques (par exemple, surveillance, gestion des déchets) peuvent être compensés. Lorsque le nombre de visiteurs doit être limité, est effectuée avec un quota, et par une répartition aléatoire des billets d'entrée parmi ceux qui ont demandé.

1.2.3.3.3.2 Aux œuvres littéraires et musicales

* Note : Les œuvres littéraires et musicales sont protégées par le droit d'auteur. Ces droits ont une durée d'au moins 20 ans après la publication de l'œuvre et prennent fin à la mort de l'auteur (ou du dernier auteur dans le cas d'une œuvre collective) ; les œuvres cinématographiques et vidéo sont protégées par le droit d'auteur, qui est souvent attaché à la société de production. Dans ce dernier cas, les droits d'auteur durent 20 ans après la publication de l'œuvre.

1.2.3.3.4 Accès au capital institutionnel

* Lien : <https://creativecommons.org/>

* Note : Les modèles de référence pour les arrangements institutionnels garantissant la fiabilité, la robustesse, l'équité et la démocratie interne sont publiés et accessibles à tous sous licence ouverte (comme Creative Commons). Cela s'applique aux statuts des entreprises et des organisations de plaidoyer, aux systèmes d'assurance qualité, aux processus internes des organisations et à de nombreux autres arrangements institutionnels.

1.2.3.3.5 Accès au capital technique

* Note : Les modèles de référence pour les processus de transformation technique sont publiés et disponibles à tous sous licence ouverte (comme Creative Commons), et décrivent l'état de l'art pour atteindre la plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources. Cela s'applique aux processus de transformation de l'information, de l'énergie, de la matière, des êtres vivants non humains, des êtres humains et de la société. Les modèles de référence peuvent inclure des innovations brevetées, qui sont signalées en conséquence par l'accès au contrat de licence correspondant. Dans ce cas, des solutions alternatives, non brevetées, sont fournies avec des informations sur la perte de performance.

1.2.3.3.6 Accumulation d'actifs

* Note : Le patrimoine peut s'accumuler librement de son vivant, sans imposition particulière, mais il est très fortement taxé sur toute forme de transfert, que ce soit par donation, vente ou décès du propriétaire (droits de succession). Le ratio entre le 1 % supérieur et le 1 % inférieur de l'actif hérité après impôt est inférieur à 4:1. L'objectif de cet impôt sur les successions est de rétablir l'égalité des chances à chaque génération.

1.2.4 Règles et actions futures

* Lien : <http://www.kuneagi.org>

* Les décisions sur les règles et les actions futures dans les organismes publics et dans les organisations privées (entreprises, associations) sont prises à l'issue d'un processus démocratique entre toutes les parties intéressées, sur la base des conséquences prévisibles de chaque option (compte tenu du niveau des connaissances au moment de la décision). Ce processus est ouvert à tous à chacune de ses étapes:1. initiative, afin que toute personne puisse soulever une question qu'elle juge importante2. amendement, afin que toutes les parties intéressées puissent confronter leurs points de vue et s'entendre sur une proposition, fondée sur des arguments solides3. ordre de priorité, afin que l'organisme (public ou privé) concerné concentre ses ressources sur les actions considérées comme les plus importantes par ses membres. ce processus décisionnel est soutenu par une infrastructure publique de plateformes démocratiques délibératives en ligne similaire aux logiciels KuneAgi existants.

1.2.4.1 Débattre équitablement

* Lien : <https://lernu.net/en/esperanto>

* Note : Dans les débats impliquant des personnes de différentes langues maternelles, concernant l'analyse des faits ou la discussion sur les actions futures dans les organisations et institutions privées ou publiques, les discussions se déroulent dans la langue espéranto équitable et facile à apprendre.

1.2.4.2 Entre entités privées

* Note : Les contrats sont les moyens avec lesquels les particuliers et les organisations définissent généralement leurs relations futures, leurs droits et obligations mutuels et la manière dont ils partageront les flux futurs de marchandises. Par exemple, " conditions générales " dans un contrat de vente au détail, un contrat d'assurance, un contrat de vente B2B, un contrat de travail, un contrat d'agence artistique, une licence d'utilisation de brevets et autres droits de propriété intellectuelle, un pacte d'actionnaires, les statuts d'une société ou d'une organisation de défense... Tous ces contrats très généraux suivent un modèle prédéfini ne laissant qu'une possibilité de modification minimale et conçu pour être juste pour toutes les parties. Ces modèles de contrats obligatoires sont définis par la loi (pour les statuts des entreprises ou des organisations de défense) ou par la négociation collective à la plus grande échelle géographique, entre les parties prenantes concernées ou leurs représentants, par exemple les entreprises et les consommateurs pour les "conditions générales", les grands groupes et les PME pour les contrats de vente B2B, les développeurs et utilisateurs de technologie pour les licences de brevets, les syndicats et les associations patronales pour les contrats de travail,...En évitant de "réinventer la roue" à chaque transaction, ces modèles minimisent les coûts de transaction, tout en étant équitables.

1.2.4.3 Par des entités publiques

* Note : Les lois et règlements suivent un "principe d'universalité" : ils sont adoptés au niveau le plus large possible (typiquement : l'État), à moins qu'il ne soit démontré qu'il est plus efficace et approprié de réglementer à une plus petite échelle.Ce principe d'universalité vise à:* éviter la concurrence descendante entre entités de moindre envergure en matière de réglementation et de fiscalité* éviter la duplication des efforts pour résoudre un problème public : il est débattu et discuté une seule fois, rassemblant tous les arguments et preuves une seule fois et appliqué partout* accès des citoyens et des entreprises au droit : il est toujours plus simple de connaître une seule loi applicable partout, plutôt que toutes les variations locales.

1.2.4.4.3.1 Procédure législative ordinaire

* Lien :

https://en.wikipedia.org/wiki/Majority_judgment

* Les lois et les budgets sont décidés par le Parlement, souvent sur proposition du gouvernement. les membres d'au moins une chambre du Parlement sont élus démocratiquement par tous les citoyens par un jugement majoritaire (pour éviter le vote stratégique) au sein de listes proposées par les partis politiques (qui appartiennent à la catégorie des "organisations de plaidoyer" et sont réglementées en conséquence). Les électeurs peuvent attribuer une note à une liste complète ou à chacun de ses membres

individuellement. Le vote est secret, se déroule dans une isolement. Le vote se fait sur des bulletins de vote papier pour des raisons de traçabilité, et ses résultats sont calculés électroniquement, sur la base d'un scan de ces bulletins de vote et d'un "logiciel équitable". Dans ce cas, la décision est prise à la majorité (qualifiée) et les votes de chaque membre du Parlement pendant son mandat sont enregistrés et mis à la disposition de tous en tant que données ouvertes pour contrôle.

1.2.4.4.3.2 Participation des citoyens au processus législatif ordinaire

* Note : Toutes les propositions de textes législatifs sont rendues publiques dès qu'elles sont mises à la disposition des membres du Parlement pour débat, amendement et décision. Les propositions d'amendement qui ont reçu plus d'un certain nombre de jetons de soutien sont ensuite adressées chacune à un membre du Parlement spécifique pour examen ; le traitement réservé à chaque proposition d'amendement par le membre du Parlement et ses arguments en ce sens sont publiés en tant que données ouvertes au débat public dans son propre parti politique et dans le grand public.

1.2.4.4.3.3 L'initiative citoyenne

* Note : Le logiciel public de démocratie délibérative en ligne est utilisé au sein de chaque parti politique et dans le grand public pour générer et hiérarchiser les propositions législatives. Les propositions législatives qui ont reçu plus d'un premier seuil de soutien (environ 100 000 pour un continent comme l'Europe) font l'objet d'une évaluation juridique obligatoire par l'administration de l'État pour vérifier leur compatibilité avec la Constitution (en particulier : avec la répartition des pouvoirs entre les niveaux de gouvernement) et les droits humains. Les résultats de cette évaluation et sa justification sont rendus publics et peuvent faire l'objet d'un appel. Si l'évaluation est positive, et si le nombre de jetons de soutien pour cette proposition législative dépasse un deuxième seuil (typiquement : 1 million de jetons de soutien pour un continent comme l'Europe), alors le gouvernement est forcé de présenter cette proposition législative au Parlement pour discussion et adoption potentielle.

1.2.4.4.4 Par sociétés

* Note : Dans les entreprises (= organisations qui transforment les flux matériels et immatériels pour fournir des biens aux clients, qu'ils soient publics ou privés), les organes de décision (par exemple l'Assemblée générale et le Conseil d'administration) comprennent des représentants de toutes les parties prenantes qui sont concernées à long terme par les activités de l'organisation (par exemple, les clients immédiats ou consommateurs finals au terme de la chaîne de valeur, les communautés locales entourant leurs installations industrielles, les autorités financières pour une banque...) Chaque entreprise publie une liste des catégories de parties intéressées qui, à son sens, pourraient subir les effets des activités et met régulièrement cette liste à jour. Cette liste comprend toujours ses propres travailleurs et ses propres actionnaires, clients et fournisseurs à long terme. La société publie également le nombre de droits de vote proposés à chaque catégorie de parties prenantes.

1.2.4.4.4.1 Par les grandes entreprises

* Note : Dans une grande entreprise, la liste des catégories de parties prenantes qu'elle considère comme susceptibles d'être affectées par les activités de l'entreprise et le nombre de droits de vote attribués à chaque catégorie sont soumis à l'approbation de l'État et peuvent faire l'objet d'un appel par toute organisation de plaider. Une fois la liste des catégories avec leurs droits de vote respectifs acceptée, l'entreprise demande aux organisations de plaider (c'est-à-dire celles qui sont réglementées comme telles) de désigner des représentants dans leurs instances décisionnelles. Les travailleurs élisent directement leurs représentants parmi les listes proposées par les syndicats. Lorsque plusieurs organisations d'une même catégorie se disputent les droits de vote, ces droits de vote sont répartis proportionnellement au nombre de membres payants de chaque organisation. Les grandes entreprises rémunèrent la participation des parties prenantes externes à leurs organes de décision : elles prennent en charge leurs frais de déplacement et de séjour (dans le cas de réunions physiques), le temps consacré par la personne représentée pendant les réunions et pour leur préparation, ainsi que

son organisation elle-même pour le soutien fourni à son représentant.

1.2.4.4.4.2 Par les petites et moyennes entreprises

* Note : Dans une petite ou moyenne entreprise, la liste des catégories de parties prenantes qu'elle considère comme susceptibles d'être affectées par les activités de l'entreprise, ainsi que le nombre de droits de vote attribués à chaque catégorie, ne nécessitent aucune approbation externe, mais peuvent néanmoins faire l'objet d'un appel par toute organisation de plaidoyer. Une fois la liste des catégories avec leurs droits de vote respectifs acceptée, la société invite les membres individuels des organisations de plaidoyer à participer à ses organes de décision. Les travailleurs élisent directement leurs représentants parmi les listes proposées par les syndicats. Les petites et moyennes entreprises rémunèrent la participation des parties prenantes externes à leurs organes de décision : elles rémunèrent le temps passé par la personne au cours des réunions et pour sa préparation.

1.2.4.4.4.3 Lorsque les activités de transformation sont nuisibles

* Note : Il peut arriver qu'une activité de transformation soit reconnue comme nuisible à l'homme, à la société ou à l'environnement, à la suite d'une recherche scientifique ou d'un débat public ; dès qu'elle est officiellement reconnue, toutes les entreprises engagées dans cette activité doivent s'engager dans un processus d'auto-liquidation : leurs actifs sont gelés, aucun bénéfice ne peut être distribué aux actionnaires, aucune réduction des prix aux clients ni aucune augmentation salariale aux travailleurs ne sont autorisées : toutes les ressources sont consacrées à assurer une transition décente aux travailleurs existants et aux régions où ces entreprises sont implantées.

1.2.4.4.5 Dans les organisations de plaidoyer

* Note : Les organisations de plaidoyer ne prennent pas directement de décisions sur des actions qui ont des conséquences sur le monde extérieur. Leurs décisions sont internes et s'appliquent aux actions qu'ils recommandent, en tant qu'organisation, à d'autres organisations, telles que les organismes publics et les entreprises privées, qui ont un effet sur le monde extérieur. Par exemple, les partis politiques, les syndicats, les associations représentant des parties prenantes spécifiques ou défendant des causes spécifiques sont rémunérés uniquement par les cotisations de leurs membres et par un soutien public transparent ; seules les organisations de défense ayant des règles et des statuts internes pleinement démocratiques sont autorisées à participer officiellement aux processus décisionnels des organismes publics et des entreprises privées et à recevoir un soutien public.

1.2.5 Sur l'application des règles

1.2.5.1 Par le jugement humain

* Note : De nombreuses règles sont mises en œuvre par le jugement humain, c'est-à-dire en suivant les procédures généralement utilisées en 2019 : * les procès impliquant des avocats humains pour défendre les intérêts de toutes les parties et des juges humains indépendants pour arbitrer entre eux ; * les commissions multipartites. toutes les décisions et délibérations sont publiques, enregistrées et peuvent être revues pour appel ultérieur. Des exceptions à la publicité des débats peuvent se produire lorsque : les personnes impliquées sont mineures, qu'il existe un risque de menaces pour le juge, que la prise de décision humaine pour l'application des règles est effectuée lorsque la liste des paramètres à considérer pour statuer sur une affaire ne peut être déterminée à l'avance.

1.2.5.2 Via un logiciel équitable

* Note : De nombreuses règles sont implémentées automatiquement avec un "logiciel équitable". Un "logiciel équitable" est défini comme suit : * l'algorithme sous-jacent est le résultat d'un débat public et démocratique et fait l'objet d'une révision périodique ; * le code mettant en œuvre cet algorithme est un logiciel libre, son code est public et régulièrement audité par des experts indépendants et multipartites (et par le grand public) vérifiant qu'il remplit son objectif et peut faire l'objet d'un appel ; * son application est contrôlée publiquement : pour chaque cas, les données d'entrée sont comparées au résultat, afin que quiconque puisse vérifier que le logiciel a bien été livré conformément à son intention ; en cas de divergence entre le résultat et ce qui était prévu, ce résultat peut faire l'objet d'un

recours.L'application automatisée des règles est mise en œuvre lorsque la liste des paramètres à prendre en compte pour la décision est connue au préalable.